



Canadian Public
Accountability Board
Conseil canadien sur
la reddition de comptes

MARS 2021

RAPPORT ANNUEL 2020

La surveillance réglementaire
dans le contexte d'une
pandémie mondiale



Notre vision

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est un organisme de réglementation de l'audit de premier plan qui renforce la confiance du public dans les marchés financiers canadiens.

Notre mission

Le CCRC fait la promotion d'un audit de qualité durable par une surveillance réglementaire proactive, en facilitant le dialogue avec les parties prenantes aux niveaux national et international et en publiant de l'information pratique pour informer les participants aux marchés financiers.

Nos engagements stratégiques

Un

Cultiver culture proactive, adaptative et novatrice qui rehausse l'efficacité de notre réglementation.

Deux

Conduire des changements systémiques ciblés pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit.

Trois

Incidence sur la façon dont l'audit de demain sera effectué et réglementé.

Quatre

Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.



Table des matières

	Page
Un message de Benita Warmbold, présidente	3
Un message de Carol Paradine, chef de la direction	4
Progrès en matière d'engagements stratégiques : le fondement de l'efficacité réglementaire	5
L'équipe de direction du CCRC	8
Rapport de gouvernance	10
Faits saillants des activités en 2020	13
Rapport de gestion	27
États financiers	35
À propos du CCRC	47

Un message de Benita Warmbold, présidente

Très peu d'entre nous auraient pu prévoir ce que 2020 nous réservait. Ce fut une année ponctuée d'événements qui nous ont amenés à revoir et à réitérer nos priorités sous un angle très différent. Cette année a également été marquée par une intensification de la collaboration avec d'autres organismes de réglementation et une interaction accrue avec les cabinets d'audit, alors que la direction relevait les différents défis soulevés par la crise. Je tiens à remercier les employés du CCRC pour la flexibilité, le professionnalisme et l'endurance dont ils ont fait preuve au cours des 12 derniers mois, ainsi que mes collègues du conseil d'administration pour leur apport et leur engagement à l'égard d'une bonne gouvernance alors que nous nous adaptions aux répercussions de la pandémie mondiale.

Le conseil d'administration du CCRC s'est rapidement adapté aux réunions virtuelles et a augmenté la fréquence de ses délibérations. Les réunions au début du mois de mars ont porté sur la transition du CCRC vers une exploitation entièrement à distance, sur la santé et sécurité de ses employés et sur les répercussions que pourrait avoir à long terme l'exécution de notre mandat à distance. La transition s'est relativement bien déroulée, et le CCRC a réussi à mettre en œuvre un programme d'inspection à distance sécurisé en un temps minimal. Le bien-être de notre équipe demeure au premier rang de nos priorités.

À mesure que la situation évoluait, le principal objectif du conseil d'administration était d'assurer la supervision, alors que la direction se penchait sur l'incidence de la pandémie sur les audits et la réglementation en matière d'audit, tout en respectant ses engagements opérationnels pour 2020. La relève et le renouvellement du conseil d'administration, ainsi que le suivi des progrès de la direction à l'égard du plan stratégique 2019-2021 du CCRC, ont aussi été au nombre des activités.

À titre d'organisme de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes du Canada chargé de protéger les intérêts du public investisseur, le CCRC envisage son travail dans une optique de risque. Les bouleversements économiques en 2020 ont mis en évidence trois aspects : la possibilité accrue de fraude d'entreprise, la fiabilité de l'évaluation de la continuité de l'exploitation et l'importance du scepticisme professionnel. La pandémie a accru le risque d'irrégularités dans le monde de la finance, soulignant la nécessité d'une conformité rigoureuse aux normes d'audit et d'une réglementation de l'audit en temps opportun et proactive. Le conseil d'administration a tenu compte de l'évaluation par la direction des répercussions de ces enjeux et autres questions touchant la qualité de l'audit, y compris les secteurs novateurs et émergents, la technologie et la culture et gouvernance des cabinets d'audit participants¹.

Le CCRC a réalisé des progrès notables en cette deuxième année d'application de son plan stratégique triennal et dans sa gestion des risques. Le conseil d'administration a évalué les approches de la direction en matière d'innovation réglementaire, des travaux d'évaluation de la qualité de l'audit par le CCRC et des mécanismes de renforcement de la réglementation.

Le renouvellement des membres du conseil d'administration est essentiel à une surveillance organisationnelle efficace, et nous avons poursuivi nos efforts en ce sens. Pour s'assurer que ses administrateurs sont de haut calibre et détiennent une vaste expérience, le conseil d'administration adopte une approche axée sur les compétences tout en mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion. Sheryl Kennedy a pris sa retraite cette année; nous la remercions pour le service exemplaire qu'elle a fourni pendant plus de 10 ans, notamment à titre de vice-présidente. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Don Chynoweth, un cadre supérieur dans l'Ouest canadien qui possède une vaste expérience en matière de leadership et de gouvernance acquise au sein des secteurs public et privé tant au Canada qu'à l'étranger.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement le conseil d'administration, la direction et les employés du CCRC qui, dans des circonstances hors du commun, ont continué de faire progresser la stratégie du CCRC visant à accélérer la qualité des audits au Canada.

Benita Warmbold, FCPA, FCA
Présidente du conseil d'administration

¹ Aux fins du présent rapport, un cabinet d'audit participant (cabinet d'audit) est un cabinet comptable qui effectue l'audit d'émetteurs assujettis canadiens.



Un message de Carol Paradine, chef de la direction

L'année 2020 a été une année hors du commun. Les perturbations au niveau de l'économie mondiale et de la main-d'œuvre ont donné lieu à un certain nombre d'enjeux importants en matière de comptabilité et d'audit, et ont appelé les auditeurs à devoir s'adapter pour effectuer et surveiller les audits à distance.

Dans les premières 48 heures durant lesquelles nos équipes ont commencé à travailler à partir de la maison, le CCRC, les dirigeants des cabinets d'audit et d'autres organismes de réglementation ont tenu la première de nombreuses réunions pour discuter des répercussions de la pandémie sur l'audit. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi, le CCRC a présenté et publié son point de vue sur un certain nombre d'enjeux, y compris la fraude et la continuité de l'exploitation, ainsi que des facteurs dont les auditeurs et les comités d'audit doivent tenir compte.

La surveillance réglementaire du CCRC a continué à mettre en évidence l'importance de garder son esprit critique et d'effectuer une supervision appropriée afin de réaliser des audits de grande qualité; nos évaluations réglementaires continuent de mettre en lumière les lacunes dans l'application de ces éléments clés, entre autres. Comme les audits sont effectués à distance et que les défis opérationnels persistent, le strict respect des normes d'audit et l'application du principe de prudence ne doivent pas être compromis.

Les résultats des inspections de cette année ont été contrastés. Bien que le nombre global de constatations importantes a légèrement diminué, les résultats ont varié considérablement d'un cabinet d'audit à l'autre. Trois des quatre plus grands cabinets ont atteint la cible de maximum 10 % de leurs dossiers faisant l'objet de constatations importantes, et les quatre cabinets ont fait des progrès en vue d'atteindre 90 % des critères du CCRC pour leur système de gestion de la qualité (SGQ) en 2021. Le taux de constatations importantes des sept autres cabinets inspectés annuellement a augmenté pour s'établir 63 %, un taux inacceptablement élevé. Des mesures disciplinaires, d'enquête et de renforcement de la réglementation ciblées sont mises en place pour traiter les cas précis de violation des normes d'audit ou du code de conduite professionnel.



Les recommandations des groupes de travail de la table ronde sur la qualité de l'audit au Canada dans les domaines comme la détection de la fraude, l'évaluation de la continuité de l'exploitation, le scepticisme professionnel et les enjeux soulevés par les secteurs novateurs/émergents font ressortir la nécessité d'une grande vigilance. L'incidence de la COVID-19 a mis en évidence l'importance de cette table ronde et sa pertinence pour tous les secteurs et industries au Canada. La mise en œuvre des recommandations par les professionnels de l'audit sera essentielle pour améliorer la qualité de l'audit et réduire les pertes pour le public investisseur, en particulier dans un contexte où l'incertitude économique mondiale perdure.

Les quatre engagements stratégiques du CCRC, soit l'efficacité réglementaire, l'accélération de l'amélioration de la qualité de l'audit, l'influence sur le futur de l'audit et l'influence sur la qualité uniforme de l'audit à l'échelle mondiale, sont demeurés des priorités pour la direction tout au long de 2020. Bien que la crise mondiale ait nécessité que certains changements soient apportés à nos activités réglementaires, nous avons continué de mettre l'accent sur la qualité de l'audit. Par exemple, le CCRC a poursuivi ses démarches pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer son mandat à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit. Nous avons collaboré avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour améliorer l'accès du CCRC aux travaux d'audit réalisés par les auditeurs de composantes. Nous nous attendons à ce que les changements aux règles applicables soient finalisés en 2021.

Je tiens à remercier le conseil d'administration du CCRC pour son appui tout au long de la crise et ses réflexions éclairées sur notre stratégie globale en 2020, ainsi que les employés du CCRC pour leur dévouement indéfectible à garder le cap sur nos engagements stratégiques tout en s'adaptant à l'incertitude du contexte actuel. J'anticipe avec impatience l'amélioration des résultats en matière de qualité de l'audit et la mise en œuvre intégrale des systèmes de gestion de la qualité des cabinets d'audit au cours des prochaines années.

Carol Paradine, FCPA, FCA
Chef de la direction



PROGRÈS EN MATIÈRE D'ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES : LE FONDEMENT DE L'EFFICACITÉ RÉGLEMENTAIRE

Nous sommes heureux de constater que, malgré l'incidence de la pandémie, nous avons continué de réaliser des progrès à l'égard des engagements stratégiques décrits dans notre plan stratégique 2019-2021. À la suite d'une réévaluation de nos priorités à la lumière de la crise, nous avons conclu que nos priorités clés demeuraient pertinentes et que nous maintiendrons le cap. En 2021, nous rédigerons notre prochain plan triennal, qui portera un regard nouveau sur notre mandat, l'efficacité réglementaire et les changements importants survenus dans notre environnement au cours des trois dernières années.



PREMIER ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Cultiver une culture proactive, adaptative et novatrice qui rehausse notre efficacité réglementaire.

Faits saillants

- Transition tangible vers une culture plus proactive qui favorise le changement.
- Taux d'engagement des employés de 75 %; transition réussie vers le télétravail.
- Mise à niveau des capacités technologiques à l'échelle de l'organisation; formation approfondie et ciblée pour nos spécialistes en audit des technologies de l'information.



DEUXIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Conduire des changements systémiques ciblés pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit.

Faits saillants

- Évaluations des SGQ des quatre grands cabinets; l'évaluation complète du cinquième cabinet en importance sera terminée en 2021.
- Lancement de la Série de forums sur les inspections : quatre séances avec 186 associés et membres du personnel expérimentés de l'audit portant sur d'importants enjeux cernés lors des inspections de l'année précédente.
- Examen des pratiques de gouvernance des grands cabinets d'audit et partage des constats sur les points à améliorer.
- Collaboration avec les présidents des comités d'audit de 361 émetteurs assujettis sur des sujets actuels liés à la qualité de l'audit, y compris l'incidence de la pandémie.



TROISIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Incidence sur la façon dont l'audit de demain sera effectué et réglementé.

Faits saillants

- Rencontre avec les dirigeants des cabinets d'audit et coordination des efforts avec les autorités de réglementation des valeurs mobilières provinciales et le Bureau du surintendant des institutions financières pour répondre à l'incidence de la pandémie sur la qualité de l'audit.
- Publication de six publications axées sur la COVID-19 portant sur des questions clés comme la fraude, la continuité de l'exploitation et les contrôles internes; organisation de 12 forums à l'intention des comités d'audit portant sur l'incidence de la COVID-19 sur l'audit et la surveillance des audits.
- À la suite de la séance d'ouverture de la table ronde sur la qualité de l'audit au Canada, organisée conjointement par le CCRC et le Bureau du surintendant des institutions financières en 2019, le CCRC a dirigé la création de groupes de travail chargés d'étudier la fraude, la continuité de l'exploitation, le scepticisme professionnel, les enjeux soulevés par les secteurs novateurs/ émergents, et d'en faire rapport.
- Examen et évaluation des processus des grands cabinets afin de concevoir, d'approuver et de mettre en œuvre les outils technologiques utilisés dans le cadre de l'audit.



QUATRIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.

Faits saillants

- Participation importante à des projets internationaux visant à examiner la fraude et la continuité de l'exploitation dans le cadre de l'audit des états financiers, y compris en partageant les résultats de nos revues thématiques dans ces domaines.
- Dialogue avec les investisseurs au Canada et à l'échelle internationale par l'intermédiaire du groupe de travail sur les investisseurs et les autres parties prenantes de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR), en mettant l'accent sur les responsabilités de l'auditeur en matière de détection de la fraude.
- Direction de la création du groupe de travail sur les technologies de l'IFIAR.
- Interaction et engagement importants par l'intermédiaire de l'IFIAR avec les plus grands cabinets d'audit mondiaux sur l'impact de la pandémie.

Notre plan stratégique 2019-2021 complet est accessible www.cpab-ccrc.ca.

MESURES CLÉS DE RENDEMENT : ÉVALUATION DE 2020

DOMAINE	MESURE DE RENDEMENT	CIBLE	ÉVALUATION DE DÉCEMBRE 2020
SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT	Progrès de l'évaluation par le CCRC des systèmes de gestion de la qualité des cabinets.	Évaluation complète de tous les cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle en fonction des cinq critères publiés.	- L'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des quatre grands cabinets est terminée. - L'évaluation complète du cinquième cabinet en importance sera terminée en 2021. - L'évaluation des autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle a été reportée pour coïncider avec la mise en œuvre de la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1) en 2022.
RÉTROACTION DES PARTIES PRENANTES	Résultats de la rétroaction des parties prenantes².	Quatre-vingts pour cent d'entre elles considèrent le CCRC comme un organisme de réglementation efficace et fiable.	Sondage triennal des parties prenantes mené à la fin de 2020 et au début de 2021. Les résultats seront disponibles au deuxième trimestre de 2021.
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS	- L'engagement des employés est mesuré par le sondage mené auprès du personnel. - Rétention du personnel.	- Les résultats sur l'engagement des employés dépassent la moyenne du secteur sur trois ans. - Taux de rétention supérieur à la moyenne du secteur.	- Le taux d'engagement des employés s'est établi à 75 % en 2020, soit une hausse notable par rapport à 2019. - Le taux de rétention du personnel s'est établi à 91 % en 2020 (2019 : 88 %; 2018 : 88 %). Il est supérieur à la moyenne du secteur de la profession comptable.
LA GOUVERNANCE DU CCRC	Examen de la gouvernance d'entreprise du CCRC et du respect de son mandat.	L'examen externe de la gouvernance d'entreprise du CCRC réalisé annuellement n'a révélé aucune constatation importante.	Cible atteinte.

²Selon un sondage triennal mené auprès de cabinets d'audit, de comités d'audit et d'autres parties prenantes clés participant à l'audit.



L'équipe de direction du CCRC



Carol Paradine
Chef de la direction



Jennifer Cooper
*Directrice principale,
Application de la
réglementation et discipline*



Malcolm Gilmour
*Vice-président,
Inspections*



Kristina Heese
*Avocate générale
et secrétaire générale*



Adrienne Jackson
*Directrice principale,
Communications*



Jeremy Justin
*Chef de la gestion des
risques et vice-président,
Stratégie*



Margo Longwell
*Directrice principale,
Qualité, risques des
cabinets et inscription*



Ewa Noganska
*Avocate générale et
secrétaire générale par
intérim*



Heidi Scorgie
*Vice-présidente
régionale,
Ouest du Canada*



M. Philippe Thieren
*Vice-président régional,
Est du Canada et chef
des finances*



Lily Watson
Directrice des talents

Conseil d'administration du CCRC



Benita M. Warmbold
Présidente
Toronto (Ontario)



Ian Bourne²
Calgary (Alberta)



Renaud Caron²
Montréal (Québec)



Don G. Chynoweth¹
Calgary (Alberta)



Julie Dickson, O.C.¹
Ottawa (Ontario)



Sheila Fraser, O.C.²
Ottawa (Ontario)



Guy Fréchette¹
Montréal (Québec)



Bruce C. Jenkins¹
Toronto (Ontario)



Kevin Kelly¹
Toronto (Ontario)



Alice Laberge²
Vancouver
(Colombie-Britannique)

1. Membre du comité d'audit et de gestion des risques

2. Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance



RAPPORT DE GOUVERNANCE

Gouvernance d'entreprise responsable

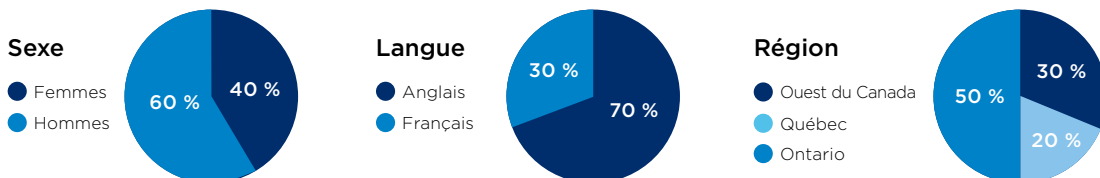
Une gouvernance d'entreprise responsable est essentielle au mandat de surveillance réglementaire du CCRC et au maintien de la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière publiée par les émetteurs assujettis canadiens. Les pratiques d'affaires et la structure de gouvernance du CCRC nous ont permis de respecter nos engagements stratégiques tout au long de 2020.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCRC a la responsabilité générale de superviser la gestion des activités et des affaires du CCRC. L'étendue de l'expertise de nos administrateurs fait en sorte que nous puissions profiter de compétences complémentaires et d'un éventail de points de vue qui encouragent une remise en question constructive de la direction.

Le règlement administratif du CCRC exige que son conseil d'administration soit composé d'administrateurs ayant une expérience professionnelle en comptabilité, une expérience non comptable, une expérience en surveillance de l'audit et en réglementation non liée à l'audit. Tout en s'assurant de respecter les exigences prévues par la loi, le CCRC s'efforce d'accroître la diversité des administrateurs dans sa recommandation à l'égard de la composition du conseil d'administration au conseil des gouverneurs et dans l'attribution des postes de direction.

Au milieu de 2020, Sheryl Kennedy a pris sa retraite du conseil d'administration, et Don Chynoweth s'est joint à nous à titre d'administrateur. À la fin de 2020, trois membres du conseil d'administration sur dix étaient des femmes. Trois administrateurs sur dix parlaient couramment le français et l'anglais, trois venaient de l'Ouest canadien, deux, du Québec et cinq, de l'Ontario.



En 2021, nous poursuivrons nos efforts pour accroître la diversité au sein de notre conseil d'administration afin de mieux refléter la population canadienne. Notre stratégie consiste notamment à identifier des candidats potentiels parmi les populations sous-représentées, soit les personnes noires, les personnes autochtones, les personnes de couleur et les personnes de la communauté LGBTQ+.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de surveillance directement et avec l'aide des deux comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Le comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil d'administration à superviser la planification et la présentation de l'information financière du CCRC, ainsi que le système de contrôle interne et le processus d'audit externe. Le comité supervise également l'univers des risques du CCRC, notamment l'identification et la surveillance par la direction des principaux risques, l'établissement de la tolérance aux risques et l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques.



Le comité des ressources humaines et de la gouvernance transmet des recommandations au conseil d'administration concernant les questions relatives aux ressources humaines, à la gouvernance d'entreprise, à la composition et à la relève du conseil d'administration, à la création et à la composition des comités, aux objectifs, au rendement et à la rémunération de la chef de la direction et des autres dirigeants du CCRC et au contenu et à l'application des codes de déontologie du CCRC. Le comité supervise aussi l'évaluation annuelle du conseil d'administration, de la présidente et des comités, et supervise les stratégies de gestion des talents du CCRC.

Réunions annuelles du conseil d'administration

En 2020, le conseil d'administration, le comité d'audit et de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de la gouvernance ont tenu respectivement huit, cinq et quatre réunions. Même si le conseil d'administration devait se réunir cinq fois au cours de l'année, d'autres réunions ont eu lieu pour discuter du plan stratégique du CCRC, des enjeux émergents et des questions liées à la crise de la COVID-19.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

	Réunions du conseil d'administration	Réunions du comité d'audit et de gestion des risques	Réunions du comité des ressources humaines et de la gouvernance
Benita Warmbold	8/8	5/5	4/4
Sheryl Kennedy*	4/4	2/3	2/2
Ian Bourne**	8/8	2/2	4/4
Renaud Caron	8/8	S. O.	4/4
Don Chynoweth***	2/2	1/1	S. O.
Julie Dickson	8/8	5/5	S. O.
Sheila Fraser	8/8	S. O.	4/4
Guy Fréchette	8/8	5/5	S. O.
Bruce C. Jenkins	8/8	5/5	S. O.
Kevin Kelly	8/8	5/5	S. O.
Alice Laberge	8/8	S. O.	4/4

* A pris sa retraite en juin 2020.

** Est devenu vice-président en juin 2020.

*** S'est joint au conseil d'administration en juillet 2020.

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est révisée chaque année. Le conseil d'administration a approuvé les recommandations fondées sur l'évaluation d'un expert-conseil externe en 2019. Elles sont entrées en vigueur en 2020 comme suit :

Honoraires fixes	2020	2019
Honoraire fixe pour la présidente du conseil d'administration	175 000 \$	175 000 \$
Honoraire fixe pour le vice-président	57 500	48 000
Honoraires fixes des administrateurs	50 000	48 000
Honoraires fixes des président et présidente de comité	60 000	55 250

En plus des honoraires annuels, les administrateurs (sauf la présidente du conseil d'administration) ont reçu un jeton de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion de deux heures ou plus et de 750 \$ pour chaque réunion de moins de deux heures.



Catégories de membres

Le CCRC est un organisme sans but lucratif qui compte deux groupes de membres, soit le conseil des gouverneurs et les membres représentant un organisme provincial de réglementation de l'audit.

Le conseil des gouverneurs est composé du président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, du président de l'Autorité des marchés financiers, du surintendant des institutions financières du Canada, d'un cinquième gouverneur choisi par les ACVM et d'une personne choisie par les cinq autres gouverneurs qui est un professionnel de la comptabilité et qui possède une expérience en matière de surveillance réglementaire de l'audit. Le conseil des gouverneurs nomme les administrateurs du CCRC et effectue une évaluation annuelle des pratiques de gouvernance et du rendement de l'organisation par rapport à son mandat.

Les membres représentant un organisme provincial de réglementation de l'audit comprennent les organismes provinciaux de réglementation de l'audit qui supervisent les cabinets d'audit dont l'ensemble des honoraires d'audit canadiens provenant d'émetteurs assujettis dans une province est d'au moins 7 millions de dollars par organisme provincial de réglementation de l'audit. Chaque année, les membres provenant d'un organisme provincial de réglementation de l'audit nomment l'auditeur externe du CCRC.

Indépendance et éthique

L'indépendance et le maintien des plus hautes normes en matière d'éthique chez nos employés et nos administrateurs sont essentiels au rôle que nous jouons dans la protection du public investisseur. Les administrateurs du CCRC sont indépendants et ne peuvent occuper de poste au sein de cabinets d'audit assujettis au CCRC ni avoir de lien important avec ceux-ci. Les administrateurs doivent se conformer au **code de déontologie du conseil d'administration du CCRC**. Ils doivent déclarer tout intérêt financier ou toute autre relation qui pourrait influencer ou sembler influencer sur leur indépendance ou leur objectivité, et ne reçoivent aucune information de la part de la direction permettant d'identifier les cabinets d'audit ou les émetteurs assujettis. Les postes de président du conseil et de chef de la direction du CCRC sont distincts, et la chef de la direction n'est pas membre du conseil.

Nos inspecteurs possèdent une expertise technique considérable en audit et en comptabilité, souvent acquise dans les cabinets d'audit que nous réglementons. Notre **code de déontologie à l'intention des membres du personnel et des consultants** impose des dispositions exhaustives en matière d'exclusion des employés à l'égard des questions touchant certains cabinets d'audit. Par exemple, nous interdisons aux inspecteurs du CCRC de participer à des inspections ou des enquêtes visant un cabinet d'audit auquel ils ont été associés à titre d'employé ou d'associé au cours des dix dernières années.

Le conseil d'administration évalue annuellement l'indépendance des administrateurs et nos codes de déontologie. En 2020, nous avons élargi les restrictions après emploi ou après nomination afin de prévenir la possibilité de conflits d'intérêts réels ou perçus lorsque des employés ou des administrateurs quittent le CCRC.

Ligne déontologique

Notre ligne déontologique confidentielle est accessible au public sur notre site Web afin de permettre le signalement anonyme de préoccupations relatives au CCRC, à ses employés, aux cabinets d'audit que nous inspectons ou aux émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC surveille les préoccupations, les conseils et les demandes de renseignements reçus par l'intermédiaire de la ligne déontologique et d'autres sources et y répond. Ces canaux de communication fournissent des renseignements importants sur des inconduites potentielles qui pourraient autrement être difficiles à détecter. Les rapports reçus en 2020 ont été traités ou sont en cours d'examen.



FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS EN 2020

Rapport d'informations sur la qualité de l'audit

Aperçu des évaluations de la qualité de l'audit de 2020

En 2020, nous avons examiné 119 dossiers d'audit, dont 35 ont fait l'objet de constatations importantes. Cela représente un taux de 29 %, comparativement à 33 % pour les 142 dossiers examinés en 2019. La pandémie nous a initialement incités à reporter certaines inspections, car nous nous adaptons au travail à distance. Par conséquent, nous avons reporté les inspections des cabinets d'audit plus petits au début de 2021.

Les résultats d'inspection de trois des plus grands cabinets se sont améliorés ou ont été stables par rapport à l'année dernière, en atteignant la cible visant à ce que pas plus de 10 % des dossiers inspectés fassent l'objet de constatations importantes. Un grand cabinet n'a pas atteint la cible et a continué de présenter un taux de constatations supérieur à 10 %. Même si les systèmes de gestion de la qualité se sont quelque peu améliorés, il reste toujours du travail à faire pour que les cabinets atteignent la cible de 90 % des composantes avec une cote « acceptable » ou « acceptable avec possibilités d'amélioration » en 2021. Nous demeurons préoccupés par le taux de constatations importantes de l'un des grands cabinets, et une décision concernant des mesures réglementaires additionnelles sera prise en 2021.

L'augmentation du nombre de constatations dans bon nombre des autres cabinets inspectés annuellement est particulièrement préoccupante, car le taux global de constatations importantes s'est établi à 63 % (22 des 35 dossiers de mission), comparativement à 54 % (20 des 37 dossiers de mission) l'année précédente.

Selon les constats découlant de nos inspections, nous formulons des recommandations obligatoires pour améliorer la qualité de l'audit et exigeons que le cabinet d'audit les mette en œuvre dans un délai défini – généralement 180 jours; ce délai est nettement plus court pour les constatations plus graves, en particulier lorsqu'il pourrait y avoir un retraitement potentiel des états financiers.

Contexte d'évaluation du CCRC

Tous les cabinets comptables effectuant l'audit d'un émetteur assujéti canadien doivent s'inscrire auprès du CCRC³. Au 31 décembre 2020, 248 cabinets d'audit (267 en 2019) étaient inscrits auprès du CCRC; 87 de ces cabinets (95 en 2019) ne font actuellement aucun audit d'émetteur assujéti.

Chaque année, le CCRC procède à l'inspection de tous les cabinets qui audient au moins 100 émetteurs assujétis. À l'heure actuelle, 11 cabinets (14 en 2019) de ce groupe audient près de 6 700 émetteurs assujétis. Ces cabinets, ou leurs filiales étrangères, audient environ 99,5 % de tous les émetteurs assujétis selon leur capitalisation boursière.

³ La législation sur les valeurs mobilières définit ce qu'est un émetteur assujéti; chacune des 13 commissions de valeurs mobilières du Canada tient à jour une liste des émetteurs assujétis dans son territoire de compétence.



Nos règles établissent un cadre de mesures correctrices et disciplinaires et des mécanismes de renforcement de la réglementation pour corriger les déficiences sur le plan de la qualité de l'audit, et ce, au niveau des cabinets et des dossiers. Nous procédons à des évaluations additionnelles des risques pour les cabinets qui font l'objet de mesures disciplinaires ou de renforcement de la réglementation afin de nous assurer que le niveau d'intervention correspond au profil de risque du cabinet et au risque que les constatations importantes posent pour le public investisseur. Nous avons recours à une approche graduelle des mesures réglementaires qui commence par des recommandations, de la surveillance et des mesures correctives, et dont la portée augmente proportionnellement à la gravité des constatations importantes.

Des mesures correctives et des mécanismes de renforcement de la réglementation ciblés ont été apportés ou sont en cours pour remédier à la situation des cabinets dont le nombre de constatations importantes demeure inacceptable. Nous avons accru notre surveillance des cabinets qui présentent un nombre inacceptable de constatations importantes, y compris des mesures prises à la suite de nos recommandations. Au début de l'année, deux cabinets étaient assujettis à des restrictions, à des exigences ou à des sanctions; deux cabinets inspectés non annuellement avaient porté ce nombre à quatre en 2020. Deux enquêtes ont été entreprises et sont en cours. De plus amples renseignements sur les mécanismes de renforcement de la réglementation mis en œuvre en 2020 et sur les mesures réglementaires plus sévères sont fournis dans l'**Aperçu de l'application de la réglementation** à la **page 22** du présent rapport.

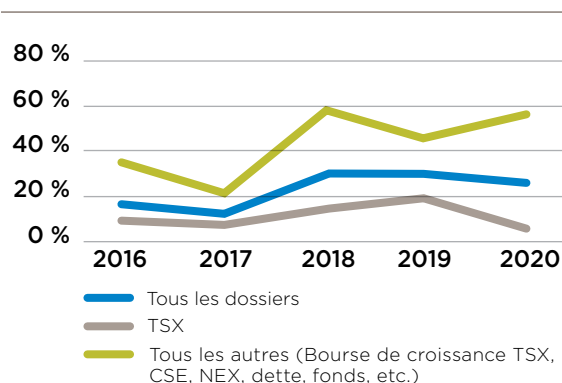
Deux retraitements d'états financiers ont été demandés depuis notre rapport annuel de 2019, l'un dans un cabinet inspecté annuellement et l'autre dans un cabinet inspecté non annuellement. Lorsqu'un retraitement est nécessaire, le cabinet doit collaborer avec l'émetteur assujetti concerné et son conseiller juridique de sorte que le retraitement puisse être effectué le plus rapidement possible, soit habituellement au cours du trimestre qui suit.

Le passage au télétravail et les bouleversements économiques ont engendré un certain nombre de nouveaux risques d'audit. Cette année, nous avons beaucoup discuté avec les cabinets d'audit de leur approche à l'égard de ces risques. Bien que nous ayons examiné certains dossiers d'audit qui ont été complétés durant la pandémie, y compris 14 dossiers de mission dont l'exercice se terminait le 31 mars 2020 ou plus tard, les dossiers dont aussi bien le processus de communication de l'information financière de l'émetteur assujetti et l'audit ont été effectués à distance ne seront pas disponibles aux fins d'inspection avant 2021.

Constatations d'inspection courantes et tendances

Vingt-six pour cent des dossiers inspectés dans les 11 cabinets inspectés annuellement ont fait l'objet de constatations importantes (29 % en 2019). Au cours des cinq dernières années, le nombre global de constatations découlant des inspections est demeuré inacceptable. Bien que nous ayons observé une amélioration en ce qui a trait aux audits d'entités inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), nous avons remarqué une augmentation constante du nombre de constatations dans les audits d'autres émetteurs assujettis. En 2020, nos inspections annuelles comprenaient 64 dossiers d'audit d'entités inscrites à la TSX et 43 dossiers d'autres entités non inscrites à la TSX (66 inscrites à la TSX et 43 non inscrites à la TSX en 2019).

POURCENTAGE DE DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET DE CONSTATATIONS IMPORTANTES
Évolution sur cinq ans



Un retraitement d'états financiers a été demandé parmi l'ensemble des cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle depuis notre rapport annuel de 2019. En dehors de nos inspections, nous avons également constaté une augmentation générale du nombre de retraitements en 2020 par rapport à 2019.

Les constatations les plus courantes étaient liées à l'audit d'estimations comportant des hypothèses et des jugements importants sur des conditions ou des événements futurs. Les déficiences comprenaient les éléments suivants :

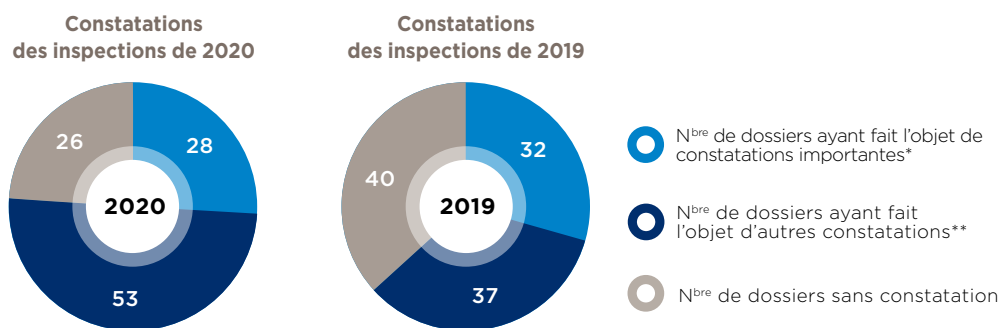
- procédures insuffisantes pour évaluer la sélection et l'application par la direction des méthodes, des hypothèses et des données utilisées dans l'élaboration des estimations de la juste valeur;
- absence d'examen rétrospectif des jugements et des hypothèses de la direction;
- éléments probants insuffisants pour démontrer comment l'information incohérente a été prise en compte et clarifiée par l'équipe de mission;
- recours excessif aux déclarations de la direction sans pour autant les corroborer avec des éléments probants externes;
- absence d'évaluation permettant de déterminer s'il existe des déficiences importantes en matière de contrôle interne lorsque la direction n'a pas pris les mesures appropriées pour comprendre l'incertitude liée aux estimations ou y remédier.

Nous avons également relevé des préoccupations quant à la qualité des éléments probants obtenus pour répondre aux risques d'anomalies significatives et quant à l'efficacité de la supervision et de la revue par les membres plus expérimentés de l'équipe de mission. Les cabinets d'audit doivent faire preuve d'un plus grand degré de scepticisme professionnel à toutes les étapes de l'audit. Une remise en question efficace des jugements clés de la direction exige que les équipes de mission disposent des ressources suffisantes à tous les niveaux, y compris, au besoin, des experts spécialisés. Pour chaque mission d'audit, la direction du cabinet doit s'assurer que les membres plus expérimentés de l'équipe disposent de suffisamment de temps pour superviser et examiner efficacement le travail de ceux qui ont moins d'expérience.

APERÇU DES INSPECTIONS ANNUELLES DE 2020

En 2020, le CCRC a inspecté 11 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle et 107 dossiers de mission (109 en 2019), dont 28 ont fait l'objet de constatations importantes (32 en 2019).

- Quatre plus grands cabinets : 72 dossiers de mission; six dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.
- Sept autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle : 35 dossiers de mission; 22 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.



* Constatations importantes – Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Le CCRC exige que les cabinets mettent en œuvre des procédures d'audit supplémentaires visant à vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire, ou à démontrer qu'ils ont obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations pour étayer leur opinion d'audit.

** Autres constatations – Une déficience relevée dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un poste important du bilan ou à un ensemble important d'opérations, et pour laquelle le CCRC est en mesure de conclure, sans qu'il soit nécessaire que l'équipe de mission mette en œuvre des procédures supplémentaires à l'appui de son opinion, qu'il est peu probable qu'elle entraîne une anomalie significative. Ces constatations, bien qu'elles ne soient pas significatives, soulignent les aspects à améliorer.



Évaluations propres au cabinet

Les évaluations propres aux cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. comprennent les résultats de nos inspections des dossiers d'audit et notre évaluation de leurs systèmes de gestion de la qualité. Les évaluations propres aux sept autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle comprennent nos inspections des dossiers; nous n'avons pas évalué les systèmes de gestion de la qualité de ces cabinets.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Les constatations importantes découlant des inspections ont diminué au cours des deux dernières années. Nous avons inspecté 72 dossiers (72 en 2019) et fait des constatations importantes dans 6 de ces dossiers (12 en 2019). Deux cabinets se sont améliorés par rapport à l'année précédente, et trois cabinets ont atteint la cible d'un maximum 10 % de leurs dossiers faisant l'objet de constatations importantes.

Le cabinet qui n'a pas atteint la cible de 10 % (et qui ne l'a pas atteinte au cours des années précédentes) doit mettre en œuvre un certain nombre de procédures afin d'identifier les facteurs sous-jacents observés cette année qui continuent d'avoir une incidence négative sur la qualité de l'audit, y compris les répercussions sur l'efficacité de ses systèmes de gestion de la qualité. Le cabinet sera dans l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures précises qui amélioreront sensiblement la qualité de l'audit. Une décision concernant des mesures réglementaires additionnelles sera prise en 2021.

Les trois cabinets, qui n'avaient pas atteint leur cible en 2019, ont suivi les recommandations du CCRC et ont créé ou mis à jour des plans d'action détaillés afin de régler leurs problèmes de qualité. La mise en place fructueuse d'initiatives à long terme, notamment les améliorations prévues aux systèmes de gestion de la qualité du cabinet, sera essentielle pour une amélioration durable de la qualité de l'audit.

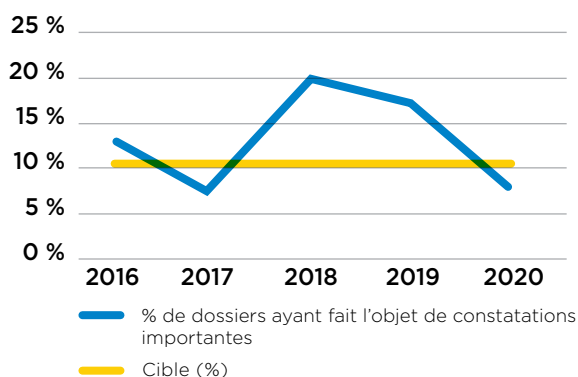
Les corrections effectuées par ces cabinets d'audit sont soit terminées, soit en cours. Aucun retraitement d'états financiers n'a été demandé depuis notre rapport annuel de 2019.

Nous avons évalué les systèmes de gestion de la qualité de chaque cabinet. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de cabinets en fonction de leur évaluation dans chacun des critères pour 2020 et 2019. Le progrès des cabinets à l'égard de la cible de 90 % des critères des systèmes de gestion de la qualité ayant obtenu la cote « acceptable » ou « acceptable avec possibilités d'amélioration » en 2021 a été contrasté.

		Acceptable	Acceptable avec possibilités d'amélioration	À améliorer	Requérant des améliorations notables
Responsabilité à l'égard de la qualité de l'audit	2020	1	3		
	2019		4		
Gestion des risques	2020	2	2		
	2019	2	2		
Gestion des talents et des ressources	2020		1	3	
	2019		1	2	1
Supervision	2020	1	1	1	1
	2019		2	1	1

CONSTATATIONS IMPORTANTES PAR RAPPORT À LA CIBLE

Évolution sur cinq ans





Chaque cabinet s'est amélioré en réponse aux observations du CCRC de 2019, notamment en modifiant ou en mettant en œuvre de nouveaux processus et contrôles et en les reliant à nos critères d'évaluation.

Toutefois, la direction des cabinets doit engager suffisamment de ressources pour combler les déficiences, intégrer le cadre des systèmes de gestion de la qualité du CCRC dans son plan de mise en œuvre de la nouvelle Norme internationale de gestion de la qualité, qui entrera en vigueur en 2022, et évaluer continuellement la nature, le calendrier et l'ampleur des contrôles de surveillance pour s'assurer qu'ils demeurent appropriés. Des systèmes de gestion de la qualité qui documentent clairement les processus et contrôles clés et qui identifient les risques et l'élaboration des réponses, qui reconnaissent la nature itérative des nouvelles normes internationales de gestion de la qualité et des critères d'évaluation du CCRC, seront d'une importance cruciale.

ÉVALUATIONS PAR CRITÈRE DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ EN 2020

Voici un résumé de notre évaluation et de nos recommandations pour chacun des critères. Les évaluations et les recommandations ne s'appliquent pas à l'ensemble des cabinets.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT

Les responsabilités à l'égard de la qualité de l'audit sont clairement définies, réparties et contrôlées au sein de l'équipe de direction.

Évaluation

- Tous les cabinets se sont améliorés en réponse à nos recommandations en 2019.

Recommandations d'amélioration

- Raffiner les processus de gestion du rendement afin de démontrer comment la direction est tenue responsable de la qualité de l'audit.
- Définir comment la responsabilité et la responsabilisation pour les experts sont déléguées et surveillées, y compris l'examen continu de la disponibilité des ressources pour s'acquitter des responsabilités attribuées.

GESTION DES RISQUES

Les risques liés aux clients et les risques d'audit sont identifiés et évalués, surveillés et traités efficacement.

Évaluation

- Des contrôles et des processus visant à surveiller les décisions d'accepter de nouveaux clients ou de poursuivre les activités auprès des clients existants sont établis dans tous les cabinets.

Recommandations d'amélioration

- Fournir des éléments probants pour démontrer l'efficacité opérationnelle des mesures de contrôle liées à l'identification et à l'examen de dossiers à risque élevé et à l'intervention sur ces mêmes dossiers et remettre en question la décision de poursuivre le travail auprès de clients existants.



GESTION DES TALENTS ET DES RESSOURCES

Les compétences et les capacités à tous les niveaux de talents, y compris les experts, sont alignées de manière proactive pour répondre à l'évolution des besoins, des priorités et des risques.

Évaluation

- Tous les cabinets ont apporté des améliorations visant à corriger les déficiences constatées en 2019, mais il reste du travail à faire.
- Les constatations importantes découlant des inspections indiquent que les contrôles visant à s'assurer que les associés et le personnel disposent de suffisamment de temps pour effectuer des audits précis ne sont pas conçus de façon appropriée ou ne fonctionnent pas efficacement.

Recommandations d'amélioration

- Apporter des changements aux contrôles pour s'assurer que tous les dossiers sont attribués à des ressources ayant les compétences et la capacité appropriées pour réaliser des audits de qualité.
- Surveiller de façon proactive l'affectation des ressources techniques afin que des experts spécialisés soient affectés au soutien des équipes de mission.
- Surveiller les heures excessives et documenter les mesures prises par la direction pour soutenir les équipes de mission.

SUPERVISION

La direction a de la visibilité sur l'évolution des travaux d'audit et des changements des risques afin de lancer un processus proactif de résolution des problèmes.

Évaluation

- Tous les cabinets ont apporté des améliorations visant à corriger les déficiences constatées en 2019, mais il reste du travail à faire.
- Les constatations importantes découlant des inspections indiquent qu'il est possible que les contrôles liés à la supervision par la direction ne soient pas conçus de façon appropriée ou ne fonctionnent pas efficacement.

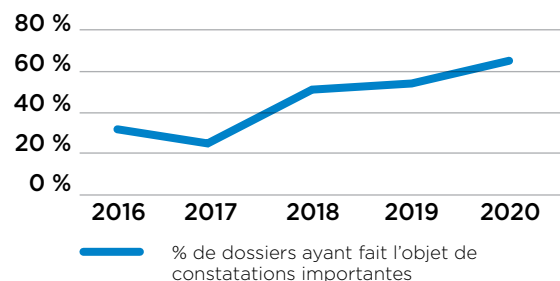
Recommandations d'amélioration

- Conserver la documentation des contrôles sur la surveillance continue pour repérer les changements importants dans l'étendue ou les risques de la mission ou d'autres éléments pouvant nécessiter une intervention.
- Établir un programme par étapes bien définies afin de permettre à la direction de prendre connaissance de l'évolution des missions.
- Officialiser les mécanismes d'escalade de l'information et de surveillance.

Davidson & Company LLP, DMCL LLP, Manning Elliott LLP, McGovern Hurley LLP, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., Smythe LLP

Les constatations importantes découlant des inspections ont augmenté au cours des cinq dernières années. Nous avons inspecté 35 dossiers (37 en 2019) et fait des constatations importantes dans 22 de ces dossiers (20 en 2019). Quatre cabinets (trois en 2019) ont fait l'objet de constatations importantes découlant des inspections dans plus de 50 % des dossiers inspectés, et deux cabinets (quatre en 2019) ont fait l'objet de constatations importantes dans 25 % des dossiers inspectés. Un cabinet (aucun en 2019) ne présentait aucune constatation importante, atteignant ainsi la cible de 10 % ou moins de dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.

CONSTATATIONS IMPORTANTES Évolution sur cinq ans



Des mesures correctives et des mécanismes de renforcement de la réglementation ciblés sont en place pour les cabinets dont le nombre de constatations importantes demeure inacceptable⁴. Une intervention réglementaire étendue a été entreprise pour remédier à des violations précises des normes professionnelles, notamment la confirmation d'engagements formels et une surveillance accrue des cabinets qui ont fait l'objet de nombreuses constatations importantes afin de s'assurer que des mesures sont prises en temps opportun pour donner suite aux recommandations d'amélioration. Les engagements comprenaient des mesures comme la préparation de plans d'action complets en lien avec la qualité de l'audit, l'offre de formation additionnelle aux membres du personnel et aux associés, l'amélioration des processus d'acceptation et de maintien de la clientèle, des évaluations culturelles et, dans certains cas, la conclusion d'ententes visant à limiter le nombre d'émetteurs assujettis audités ou de partenaires impliqués dans les pratiques d'audit de sociétés ouvertes. À la suite de nos constatations d'inspections de 2020, d'autres interventions réglementaires sont envisagées et des décisions seront prises en 2021.

En 2021, nous procéderons à des évaluations préliminaires des systèmes de gestion de la qualité de certains cabinets inspectés annuellement, en fonction de la gravité des constatations importantes découlant des inspections et du nombre d'émetteurs assujettis audités par le cabinet et leur capitalisation boursière; tous les autres cabinets inspectés annuellement seront évalués parallèlement à la mise en application des nouvelles normes internationales de gestion de la qualité. Nous encourageons ces cabinets à débiter tôt l'application de ces normes.

Cabinets inspectés non annuellement

Nous mettons en œuvre une méthode d'inspection sur mesure afin d'évaluer les cabinets inspectés non annuellement. Les constatations d'inspection courantes et les facteurs possibles de causalité conduisant aux constatations significatives sont intégrés à notre analyse des risques de ces cabinets et des sociétés qu'ils auditent. Nous avons inspecté 12 dossiers d'audit (33 en 2019) et fait des constatations importantes dans 7 de ces dossiers (15 en 2019) parmi 8 cabinets inspectés non annuellement (24 en 2019). Un retraitement d'états financiers a été demandé depuis notre rapport annuel de 2019. Le reste de nos inspections non annuelles de 2020 sera effectué au premier trimestre de 2021.

Le nombre global de constatations relatives aux inspections de ces cabinets est inacceptable. En 2020, nous avons imposé des restrictions et des exigences à deux cabinets. Des inspections de suivi seront effectuées pour évaluer l'efficacité des mesures prises en réponse à nos recommandations et déterminer si des interventions réglementaires supplémentaires sont nécessaires.

Superviser la qualité de l'audit pendant une pandémie mondiale : une vigilance accrue est essentielle

L'imprévisibilité et la volatilité auront une incidence sur la complexité et la mesure de l'incertitude entourant de nombreuses estimations comptables, y compris l'évaluation de la continuité de l'exploitation, les valorisations complexes, la dépréciation des actifs et les provisions pour pertes de crédit attendues. Nous nous attendons à rencontrer plus fréquemment des défis en matière d'audit dans les dossiers de mission inspectés en 2021. Lorsqu'ils évaluent le risque d'anomalies significatives, les auditeurs doivent être attentifs à la subjectivité des estimations comptables, aux contrôles internes inefficaces, aux partis pris de la direction et aux événements et conditions qui accroissent le risque de fraude. Une vigilance accrue sera essentielle, car les travaux d'audit se poursuivent à distance en 2021.

Les cabinets doivent avoir mis en place des processus et des contrôles pour surveiller l'évolution et les changements dans les risques au niveau de chacun des dossiers afin de permettre à la direction du cabinet de fournir un soutien au besoin.

- **Supervision et revue :** temps doivent être affectés pour effectuer des audits de qualité. L'identification et l'évaluation des risques, que ceux-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la conception de procédures pour adresser ces risques nécessiteront un scepticisme professionnel accru et la participation de membres plus expérimentés de l'équipe de mission, et ce, à toutes les étapes de l'audit.
- **Ressources suffisantes :** Les cabinets doivent être à l'affût des circonstances qui pourraient avoir une incidence sur la capacité d'émettre des opinions d'audit dans les échéanciers convenus, notamment les conditions de travail à distance, les congés maladie ou d'autres facteurs qui pourraient limiter les ressources.

⁴ Les mécanismes de renforcement de la réglementation et les mesures disciplinaires peuvent inclure l'exigence que le cabinet modifie ses pratiques d'audit, l'imposition de formation supplémentaire, l'interdiction au cabinet d'accepter de nouveaux clients ou d'auditer des sociétés ouvertes ainsi que d'autres mesures correctives. Consultez la section 600 des règles du CCRC pour obtenir une liste complète.



- **Expertise spécialisée :** Les experts doivent comprendre leurs responsabilités à l'égard de la qualité de l'audit, et les cabinets doivent disposer de processus et de contrôles pour surveiller de façon proactive l'affectation des experts. Nous prévoyons un besoin accru d'expertise spécialisée, en particulier dans les domaines de la liquidité, de l'évaluation, de la comptabilité, de l'audit et des questions juridiques.
- **Surveillance :** Une surveillance accrue est nécessaire afin que la direction des cabinets puisse évaluer efficacement l'évolution des travaux d'audit et les changements des risques afin de soutenir les équipes de mission en temps opportun. Ceci pourrait inclure une surveillance accrue à l'échelle du cabinet visant à repérer une détérioration de la situation financière de l'émetteur assujéti qui pourrait jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation et ainsi entraîner des retards dans les travaux d'audit.

Les équipes de mission doivent se concentrer davantage sur les domaines suivants :

- **Augmentation du risque de fraude et d'erreur :** Historiquement, les perturbations économiques ont donné lieu à une augmentation de la fraude financière. Les auditeurs doivent comprendre l'incidence de la pandémie sur l'émetteur assujéti et son environnement, en particulier les changements apportés aux contrôles internes et les indicateurs d'un parti pris par la direction. Les secteurs qui pourraient être plus vulnérables à la fraude comprennent la reconnaissance des revenus et la dépréciation. Les conditions de travail à distance qui entraînent des changements dans l'environnement de contrôle peuvent également engendrer un risque accru d'erreurs non détectées ou de possibilité de détournement d'actifs et de cyberattaques.
- **Continuité de l'exploitation :** La direction pourrait devoir tenir compte d'un éventail de facteurs relatifs à la rentabilité actuelle et attendue, aux calendriers de remboursement des dettes et aux sources de remplacement du financement pour démontrer que l'émetteur assujéti est en mesure de poursuivre son exploitation. Les auditeurs doivent faire preuve d'un scepticisme professionnel accru lorsqu'ils examinent l'évaluation de la direction, y compris la cohérence de l'information obtenue tout au long de l'audit, et doivent être à l'affût de l'information contradictoire. Nous nous attendons à voir d'autres situations où la direction devra effectuer une évaluation plus détaillée pour conclure au caractère approprié de l'utilisation du principe comptable de continuité d'exploitation.

Il sera essentiel que les cabinets continuent de mettre l'accent sur la conception et la mise en œuvre de solides systèmes de gestion de la qualité afin d'améliorer la qualité de l'audit, car la profession traverse une période d'incertitude sans précédent. De plus :

- Nous exigeons que certains cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle développent des processus et des contrôles qui répondent aux critères d'évaluation des systèmes de gestion de la qualité du CCRC.
- Nous encourageons d'autres cabinets inspectés annuellement à commencer la mise en œuvre de la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1) et des Revues de la qualité des missions (ISQM 2, ainsi que de la Norme internationale d'audit 220, *Contrôle qualité d'un audit d'états financiers*).
- Nous élaborons un modèle évolutif pour évaluer les systèmes de gestion de la qualité des autres cabinets inspectés annuellement, parallèlement à la mise en œuvre des nouvelles normes internationales de gestion de la qualité, qui doivent entrer en vigueur en 2022.

Accès aux documents dans les pays étrangers

En 2020, nous avons obtenu l'accès aux documents de travail d'auditeurs de composantes situés à l'étranger pour quatre dossiers de mission sélectionnés à des fins d'inspection. Dans le cas d'un cinquième dossier, nous n'avons pas pu avoir accès aux documents de travail de l'auditeur de composantes, en raison d'obstacles juridiques locaux.

Certains auditeurs et pays étrangers continuent d'empêcher le CCRC d'inspecter les travaux d'audit des sociétés ouvertes canadiennes effectués sur leur territoire. Nous sommes préoccupés par l'incidence potentielle de cette situation sur la supervision des auditeurs, l'intégrité de l'information financière et, ultimement, le public investisseur. Avec l'aide du CCRC, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé des propositions de modifications au Règlement 52-108 et à l'Instruction complémentaire 52-108 (*Surveillance des auditeurs*) qui, si elles sont adoptées, aideront le CCRC à accéder aux travaux d'audit effectués à l'extérieur du Canada. Le CCRC s'attend à ce que les modifications proposées entrent en vigueur en 2021.

(Pour obtenir la liste détaillée des pays où le CCRC n'a pas eu accès aux dossiers de travail, consultez notre site Internet www.cpab-ccrc.ca).



Portée des inspections de 2020

Comment le CCRC choisit-il les dossiers à examiner?

La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les émetteurs assujettis les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de chacun des dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

Cabinets inscrits

Au 31 décembre 2020, 248 cabinets d'audit étaient inscrits à titre de cabinet d'audit participant auprès du CCRC. Au cours de l'année, 17 nouveaux cabinets se sont inscrits (3 cabinets canadiens et 14 cabinets étrangers). Trente-quatre cabinets ont mis fin à leur inscription, et l'inscription de deux cabinets a été résiliée en raison du non-respect des exigences administratives. Les cabinets d'audit qui participent volontairement au **Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit** (le protocole) communiquent au comité d'audit de leurs émetteurs assujettis les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne. En 2020, 24 des 35 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes ont été partagés par le cabinet d'audit avec le comité d'audit concerné (en 2019, des constatations ont été partagées avec 35 des 47 comités d'audit d'émetteurs assujettis).

Des 11 cabinets inspectés annuellement, 9 participent au protocole – une liste complète est accessible sur le site www.cpab-ccrc.ca. Nous encourageons fortement tous les cabinets d'audit à communiquer au comité d'audit de leurs émetteurs assujettis les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne.

Comment les cabinets abordent-ils les constatations du CCRC?

La majorité des constatations découlant des inspections que le CCRC a menées en 2020 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important des états financiers. Pour les 11 cabinets inspectés chaque année, un retraitement a été demandé (deux en 2019).



Aperçu de l'application de la réglementation

Tout au long de son cycle d'inspection, le CCRC s'attend à ce que les cabinets règlent sans attendre les enjeux relevés au cours de ses examens.

Nos règles établissent un cadre de mesures correctrices et de mesures de renforcement de la réglementation pour corriger les lacunes en matière de qualité de l'audit, aussi bien au niveau des cabinets que des dossiers. Nous sommes ainsi à même d'intervenir rapidement lorsque nous croyons que des travaux supplémentaires sont requis pour étayer l'opinion d'audit. Par exemple, le CCRC applique le principe selon lequel il informe le cabinet d'audit dans les 10 jours suivant la détection d'une déficience dans un dossier. Le cabinet dispose alors de 10 jours pour présenter une réponse écrite. Les corrections doivent être mises en œuvre dans un délai défini – généralement 180 jours; ce délai est fortement raccourci pour les constatations plus graves, en particulier lorsqu'il peut y avoir un retraitements potentiel des états financiers. Le CCRC s'attend à ce que les cabinets corrigent les déficiences détectées dans leurs dossiers d'audit avant la publication par les émetteurs assujettis concernés de leur prochain rapport trimestriel ou avant la prochaine réunion de leur comité d'audit.

Que se passe-t-il lorsqu'un cabinet ne montre pas d'amélioration?

Si un cabinet n'améliore pas les lacunes constatées sur le plan de la qualité de l'audit, le CCRC a le pouvoir de renforcer ses mesures réglementaires en lui imposant des exigences, des restrictions ou des sanctions. Par exemple, il peut interdire à un cabinet d'accepter de nouveaux clients ou d'auditer des sociétés ouvertes. Ce type de mesure réglementaire permet de s'assurer que les cabinets agissent rapidement et de façon appropriée pour corriger les déficiences.

En règle générale, les exigences du CCRC demandent que le cabinet modifie ses pratiques d'audit, procède à des évaluations de leur culture ou offre de la formation supplémentaire, par exemple, afin d'améliorer la qualité. Si une inspection de suivi effectuée auprès d'un cabinet d'audit assujetti à des exigences révèle que celui-ci n'a pas fait de progrès sur le plan de la qualité de l'audit, ou si le CCRC considère que la piètre performance du cabinet ou le degré de gravité de ses lacunes en matière de qualité de l'audit le justifie, il lui imposera des restrictions.

Les restrictions habituellement imposées par le CCRC ont pour effet de limiter d'une manière ou d'une autre le cabinet d'audit dans ses pratiques professionnelles. S'il s'avère que le cabinet d'audit visé par des exigences ou des restrictions accuse toujours un retard au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit, ou s'il affiche au départ un comportement inacceptable, le CCRC peut être amené à lui imposer des sanctions.

Par l'utilisation de telles sanctions, le CCRC viendra généralement restreindre considérablement les pratiques professionnelles du cabinet et le contraindre à en informer le comité d'audit de ses clients émetteurs assujettis. D'autres mesures à ce niveau peuvent comprendre l'affectation d'un contrôleur indépendant pour faire rapport sur le respect par un cabinet des normes professionnelles, la résiliation d'une ou de plusieurs missions d'audit et/ou un blâme public.

Mécanismes de renforcement de la réglementation de 2020

Au 31 décembre 2020, des restrictions étaient imposées à deux cabinets. Dans les deux cas, le CCRC a limité l'acceptation de nouveaux émetteurs assujettis et a exigé qu'un professionnel externe agisse à titre de responsable du contrôle qualité de la mission pour tous les audits de sociétés ouvertes. L'un des deux cabinets est également tenu de retenir les services d'un professionnel externe pour effectuer une surveillance qualitative de son système de contrôle de la qualité et des missions de certification réalisées auprès d'émetteurs assujettis. Les deux cabinets seront assujettis à ces exigences et restrictions tant qu'ils n'auront pas démontré une amélioration sur le plan de la qualité de l'audit. Aucune sanction n'a été imposée en 2020.

À quel moment le CCRC lance-t-il une enquête?

Le CCRC a le pouvoir d'imposer ces exigences, restrictions et sanctions à la suite d'une inspection, mais aussi à la suite d'une enquête. Le CCRC lance une enquête lorsqu'il estime qu'une violation⁵ peut s'être produite et qu'il souhaite obtenir des renseignements supplémentaires.

Les enquêtes sont priorisées afin de s'attaquer aux risques émergents ou importants pour le public investisseur et aux risques associés aux déficiences en matière de contrôle de la qualité. En 2020, deux enquêtes ont été entreprises.

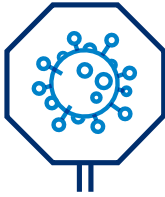
Les mécanismes de renforcement de la réglementation du CCRC sont-ils accessibles au public?

Bien que la divulgation publique ne soit pas obligatoire en vertu de nos règles, le CCRC a le pouvoir de demander aux cabinets de rendre des comptes publiquement en lui ordonnant de divulguer diverses exigences, restrictions ou sanctions à ses émetteurs assujettis ou au public. La divulgation peut être imposée pour régler les problèmes qui présentent le plus grand risque pour le public investisseur et pour dissuader d'autres cabinets d'adopter une conduite semblable. Par exemple, un blâme public peut être publié sur le site Web du CCRC, ou, dans les cas graves, par l'entremise d'un communiqué de presse. Lorsqu'il prend cette décision, le CCRC tient compte de la gravité de la violation et du risque de préjudice pour le public investisseur. En 2020, aucune divulgation de ce genre n'a été faite.

Un cabinet peut-il contester une mesure réglementaire du CCRC?

Les cabinets ont le droit de déposer une demande d'audience de révision avant que le CCRC impose des exigences, des restrictions ou des sanctions. Un groupe indépendant de réviseurs nommés par le conseil des gouverneurs préside cette procédure. Aucune demande de ce genre n'a été déposée en 2020.

⁵ Au sens des règles du CCRC, un cas de violation consiste en : i) un acte ou une omission entraînant une violation des règles du CCRC ou des normes des comptables professionnels agréés; ii) le défaut de superviser et d'empêcher une personne de commettre de telles violations; iii) le défaut de coopérer dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête; ou iv) le défaut de se conformer à une exigence, une restriction ou une sanction imposée par le CCRC.



Favoriser la qualité de l'audit durant une pandémie – Conversation avec nos parties prenantes

L'année 2020 a été marquée par un risque accru pour les audits de grande qualité. Le CCRC s'est rapidement adapté pour s'attaquer à ces risques. Nous avons modifié la façon dont nous avons communiqué avec les parties prenantes, mis l'accent sur les impacts associés à la situation et partagé les bonnes pratiques exemplaires et les différents points de vue.

Depuis le début de la pandémie, le CCRC a tenu des conversations régulières sur des questions d'actualité avec des cabinets d'audit et des comités d'audit et a publié six publications portant sur les risques liés à la continuité de l'exploitation, sur la fraude, les contrôles internes et les conséquences pour les comités d'audit.

SENSIBILISATION DES COMITÉS D'AUDIT

Neuf forums virtuels pour les comités d'audit (183 personnes y ont assisté)

Engagement auprès des administrateurs de 361 émetteurs assujettis

Groupes de travail de la table ronde sur la qualité de l'audit – Recommandations pour améliorer les pratiques

En octobre 2019, le CCRC et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont organisé une table ronde sur la qualité de l'audit axée sur les obstacles à la qualité de l'audit au Canada. Pour y faire suite, le CCRC a mis sur pied quatre groupes de travail chargés d'examiner les principaux enjeux ayant trait à la qualité de l'audit : la détection de la fraude, l'évaluation de la continuité de l'exploitation, le renforcement du scepticisme professionnel et la réponse aux enjeux soulevés par les secteurs novateurs/émergents. La mise en œuvre des recommandations de ces groupes de travail par les professionnels de l'audit sera essentielle pour améliorer la qualité de l'audit et réduire les pertes pour le public investisseur, en particulier dans un contexte où l'incertitude économique mondiale perdure.

Série de forums sur les inspections organisée par le CCRC

Notre première Série de forums sur les inspections a porté sur les constatations d'inspection courantes et a mis en évidence les points à améliorer. Deux cent huit associés de cabinets d'audit et professionnels expérimentés de l'audit ont assisté à quatre séances en ligne. Une version enregistrée des séances a également été rendue accessible.

Influencer la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale

En 2020, les organismes mondiaux de réglementation de l'audit se sont ajustés aux défis pratiques de la surveillance de l'audit soulevés par la pandémie, soulignant l'importance d'une information financière et d'audits de grande qualité. Nous avons affecté des ressources au travail de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) et aux discussions avec d'autres organismes de réglementation de l'audit, notamment en communiquant avec le réseau mondial des cabinets d'audit pour comprendre l'incidence de la pandémie sur leurs audits et en partageant nos approches en matière de surveillance de l'audit avec les organismes de réglementation partout dans le monde. Nous avons dirigé le lancement du groupe de travail sur les technologies de l'IFIAR chargé d'évaluer l'impact des outils technologiques utilisés par les plus grands cabinets d'audit.

Perspectives d'avenir

En 2021, nous nous concentrerons sur les domaines qui, selon nous, auront la plus grande incidence sur la qualité de l'audit et la protection du public investisseur, notamment la fraude, la continuité de l'exploitation et la technologie. Nous élargirons également nos relations auprès des parties prenantes clés qui supervisent les audits et dont l'efficacité dépend de leur grande qualité, notamment les comités d'audit, et nous interagirons davantage avec la communauté des investisseurs.



Notre personnel — Unir nos efforts en temps de crise

La pandémie de COVID-19 a présenté son lot de défis imprévus pour tous les employés du CCRC. Nous avons accordé la priorité à la sécurité et au bien-être de nos employés dès le début de la crise, en effectuant immédiatement la transition vers un environnement de travail à distance grâce à la souplesse et à l'agilité de notre équipe, à notre infrastructure technologique et de réseau, aux outils de collaboration et aux politiques et lignes directrices en matière de talents.

Une fois que notre réponse à la crise a été déclenchée et que nous avons fourni à nos employés le soutien dont ils avaient besoin pour fonctionner de façon sécuritaire et efficace dans leur nouvel environnement, nous avons commencé à nous tourner vers l'avenir pour voir comment et où nous allions travailler, ce qui a changé au fil de l'année (et de la pandémie). Nous étions très conscients des défis auxquels notre équipe était confrontée pendant la crise en ce qui a trait à l'équilibre entre les responsabilités personnelles et professionnelles. Tout au long de l'année, des sondages éclair et des conversations individuelles menés sur une base régulière nous ont aidés à comprendre comment nos employés s'adaptaient et à prioriser les soutiens supplémentaires nécessaires. Nous continuerons de surveiller la situation en 2021. Nous mettrons probablement en œuvre une approche de travail hybride, combinant le travail à distance et sur place lorsque la situation le permettra.

Nous avons mis en œuvre des initiatives d'apprentissage virtuel axées sur le perfectionnement des connaissances et compétences professionnelles qui sont essentielles à notre efficacité réglementaire, y compris les problèmes d'audit soulevés par les secteurs émergents et l'utilisation de la technologie dans le cadre de l'audit. Nous avons complété ces initiatives par de la formation non technique et de la formation sur le leadership.

Les sondages éclair menés auprès des employés du CCRC ont révélé un niveau d'engagement élevé; le taux de réponse moyen a été de 96 %. Nous avons terminé l'année avec un sondage exhaustif sur l'engagement des employés; 95 % de nos employés y ont participé (56 % en 2019). Le sondage a révélé un taux d'engagement des employés de 75 %. Nous donnerons suite à la rétroaction reçue concernant le bien-être des employés, la souplesse du milieu de travail et le perfectionnement professionnel en 2021.

Nous avons augmenté de 5 % le nombre de nos employés, soit un peu moins que prévu. Le taux de rétention, qui s'est établi à 91 %, a été plus élevé qu'au cours des années précédentes (88 % en 2019 et 2018).

Le CCRC valorise la diversité, l'équité et l'inclusion. Soixante et un pour cent de nos employés sont des femmes (63 % en 2019). Le pourcentage de femmes faisant partie de notre équipe de direction a augmenté, passant à 70 % (60 % en 2019). L'accroissement de la diversité au sein de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction afin de refléter plus fidèlement la population canadienne reste un point à améliorer.



PRINCIPAUX GROUPES DÉMOGRAPHIQUES

Sexe	2020	2019	2018
Hommes	22 (39 %)	20 (36 %)	23 (46 %)
Femmes	35 (61 %)	35 (64 %)	27 (54 %)

Autres renseignements importants	2020	2019	2018
Nombre moyen d'employés	54	51	48
Taux de rétention des employés	91 %	88 %	87 %
Femmes au sein de l'équipe de direction	7 (70 %)	6 (60 %)	4 (44 %)

Minorités visibles ⁶	2020	2019	2018
À l'échelle de l'organisation	20 (35 %)	18 (33 %)	16 (33 %)
Équipe de direction	1 (10 %)	1 (11 %)	2 (18 %)

⁶ Personnes noires, autochtones, de couleur et de la communauté LGBTQ+



La collectivité, ça compte

Dans le cadre de son programme « La collectivité, ça compte », le CCRC appuie les employés qui souhaitent contribuer à des initiatives de bienfaisance au moyen de congés payés et de dons de contrepartie.

Nous avons poursuivi notre campagne de sensibilisation à la santé mentale en milieu de travail à l'aide de collectes de fonds, de séances de formation et de mesures de soutien aux employés, comme « Santé mentale en milieu de travail », « Introduction à la pleine conscience » et « Fatigue liée à la COVID-19 et gestion de l'incertitude », et du Programme d'aide aux employés du CCRC. Le CCRC a également fait des dons à des banques alimentaires partout au pays.

En 2021, le CCRC soutiendra la sensibilisation à l'égard de la santé mentale et le bien-être par l'intermédiaire d'initiatives de collecte de fonds, de formations à l'interne et de mesures favorisant un milieu de travail sain et inclusif.



RAPPORT DE GESTION

Aperçu

Le CCRC est un organisme indépendant à but non lucratif sans capital-actions, constitué en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC.

Notre travail de base combine l'évaluation annuelle des systèmes de gestion de la qualité des cabinets et l'inspection des dossiers d'audit fondée sur le risque, soit directement, soit en collaboration avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.

Le présent rapport de gestion, préparé en date du 2 février 2021, constitue une analyse des résultats des activités du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il doit être lu à la lumière des états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des notes y afférentes qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Il comprend également les perspectives pour 2021, les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur l'organisation et de l'information prospective qui décrit le budget, les estimations et les prévisions du CCRC. L'information prospective se remarque par l'utilisation de verbes au futur et au conditionnel et de la terminologie prospective, comme les budgets, les estimations, les prévisions, les plans, les intentions et les croyances.

L'information prospective comporte des risques et des incertitudes et reflète l'opinion actuelle du CCRC sur les événements futurs et le rendement financier. Les risques et les incertitudes sont abordés dans la section sur la gestion des risques du présent rapport de gestion. L'information prospective est fondée sur des hypothèses et des estimations, notamment l'incidence économique à long terme de la pandémie sur nos revenus et le moment de la reprise des déplacements. Les résultats réels peuvent différer grandement de l'information prospective.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.



Faits saillants financiers

Le CCRC s'engage à assurer une gestion financière prudente et fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts. Le graphique ci-dessous résume les principales données financières des trois dernières années.

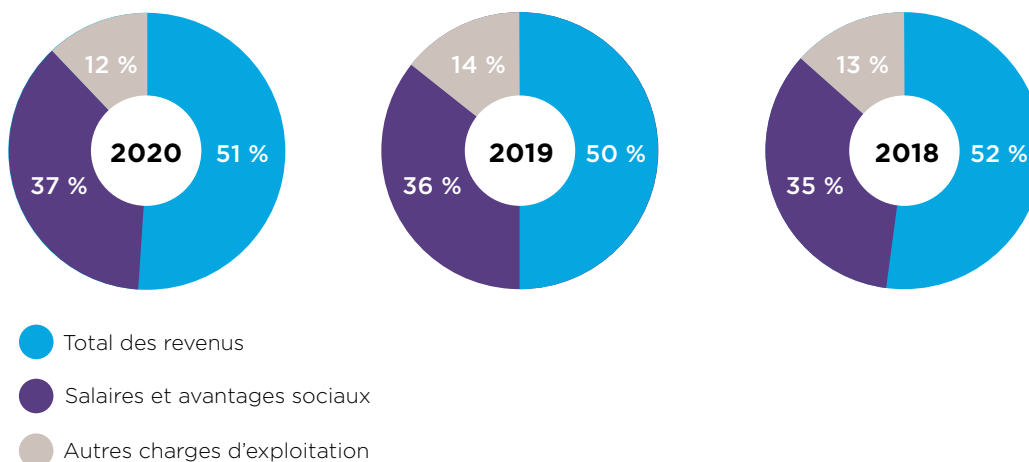
(en milliers de dollars)	2020 (réels)	2019 (réels)	2018 (réels)
TOTAL DES REVENUS	18 044 \$	17 209 \$	16 870 \$
Salaires et avantages sociaux	13 098	12 413	11 236
Autres charges d'exploitation	4 240	4 935	4 319
TOTAL DES CHARGES	17 338	17 348	15 555
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	706 \$	(139) \$	1 315 \$
TOTAL DES ACTIFS	10 556	10 286	9 485
TOTAL DES PASSIFS	2 352	2 788	1 848
EXCÉDENT ACCUMULÉ	8 204 \$	7 498 \$	7 637 \$

Les revenus ont augmenté de 0,8 million de dollars, ou 4,85 %, pour s'établir à 18,0 millions de dollars à la fin de l'exercice, principalement en raison de la hausse des honoraires d'audit. Les dépenses totales ont été semblables à celles de l'an dernier; l'augmentation des salaires et avantages sociaux a été largement compensée par la réduction des frais de déplacement.

En réaction à la pandémie mondiale, le CCRC est passé au télétravail, et les inspections et les programmes d'apprentissage se sont déroulés virtuellement. Depuis, les frais de déplacement ont été réduits à néant.

Résultats des activités

ÉTAT DES RÉSULTATS



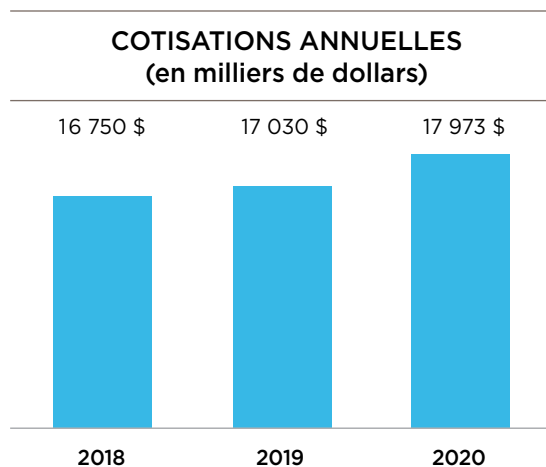


Revenus

Le CCRC tire la grande majorité de ses revenus des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit participants qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis.

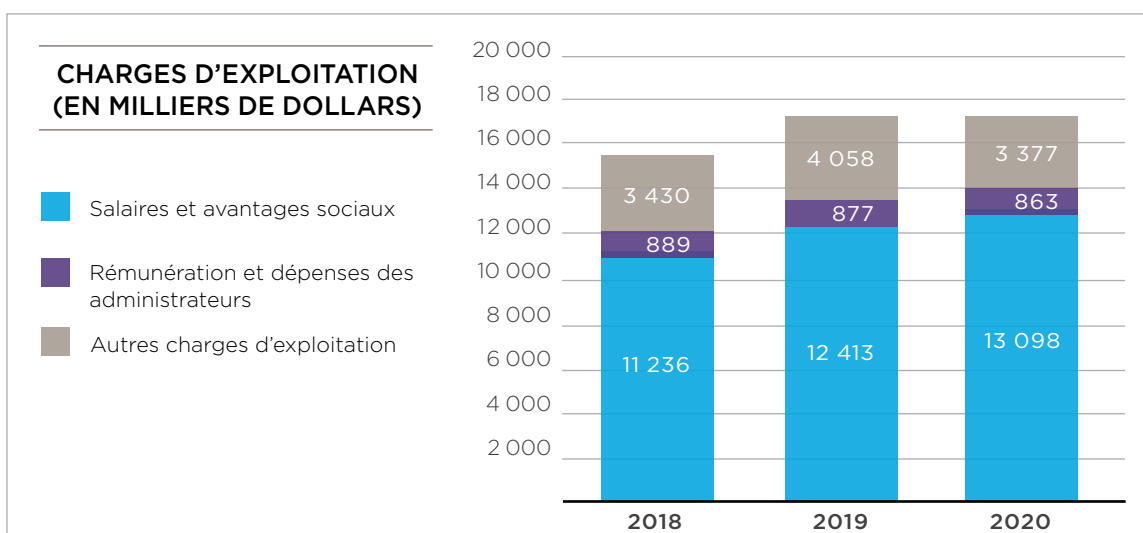
Les revenus des cotisations de participation annuelles ont augmenté de 5,5 %, passant de 17,0 millions de dollars en 2019 à 18,0 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des honoraires d'audit. En 2020, le taux des cotisations du CCRC représentait 1,22 % (1,22 % en 2019) du total des honoraires d'audit mondiaux facturés aux émetteurs assujettis canadiens; ces cotisations sont soumises à une limite maximale de 75 000 \$ pour les émetteurs assujettis étrangers. Les honoraires d'audit utilisés pour calculer les cotisations annuelles au CCRC sont ceux publiés sur SEDAR/EDGAR (les systèmes de présentation de l'information financière communiquée par les sociétés ouvertes utilisés, respectivement, par les autorités de réglementation des

valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis) au 30 novembre 2020. Ces honoraires sont liés à l'audit des états financiers de 2019-2020 et ont été déterminés avant la pandémie. Par conséquent, les revenus actuels n'ont pas été touchés par la perturbation économique; toutefois, nous nous attendons à voir son incidence dans les années à venir.



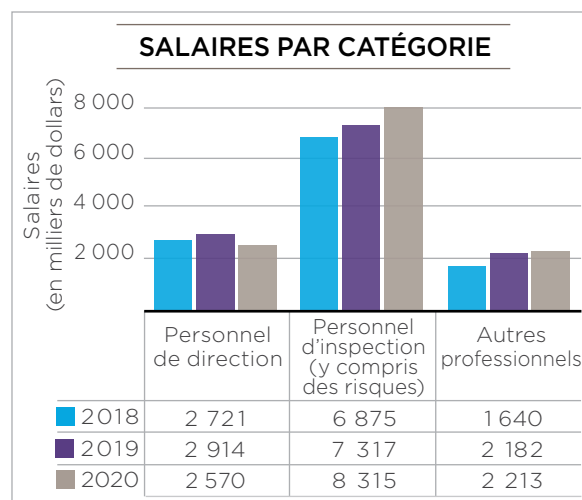
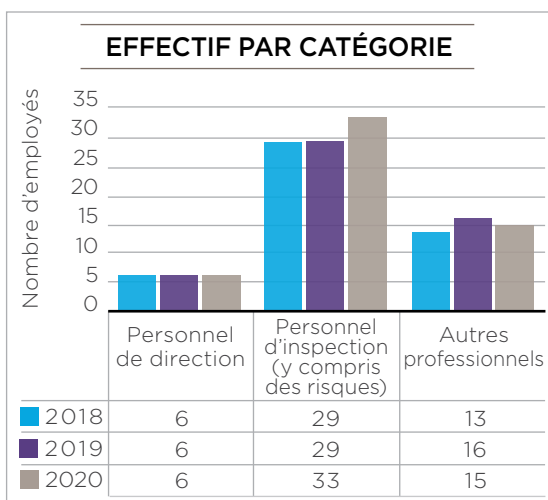
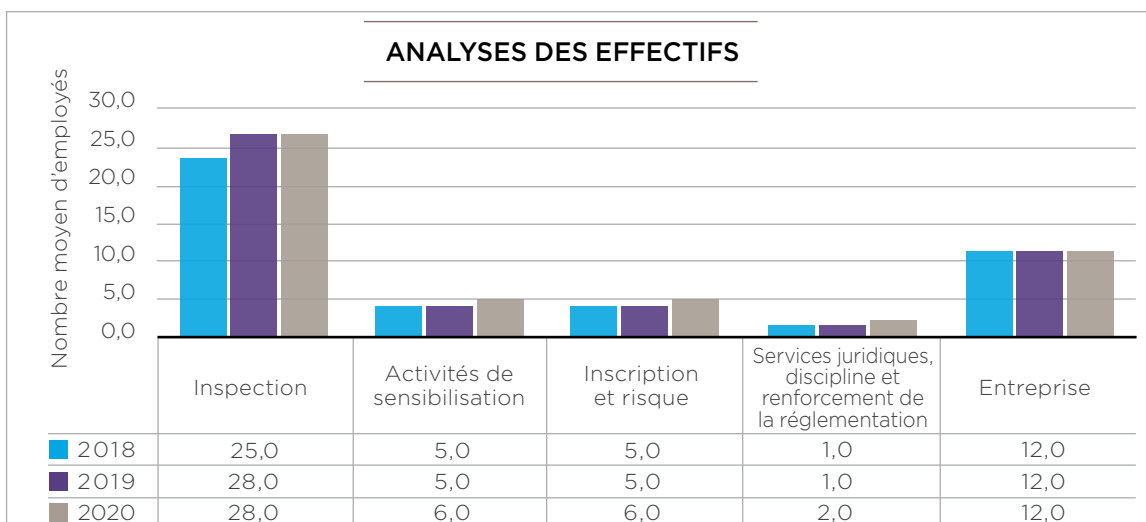
Charges d'exploitation

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont élevées à 17,3 millions de dollars. La hausse des salaires et avantages sociaux a été largement compensée par la réduction des frais de déplacement, des activités de sensibilisation et des services professionnels.

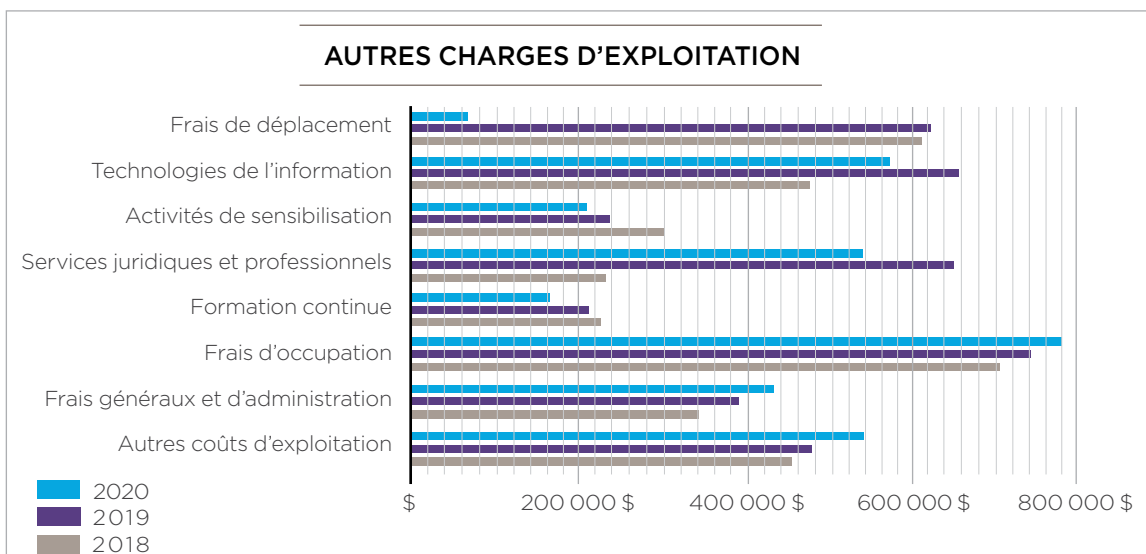


En 2020, les salaires et avantages sociaux associés au personnel d'inspection et au personnel de l'organisme ont été la plus importante dépense du CCRC, totalisant 13,1 millions de dollars ou 76 % des dépenses totales de 17,3 millions de dollars (12,4 millions de dollars ou 72 % en 2019).

L'augmentation de 5,5 %, ou 0,7 million de dollars, est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'employés afin d'appuyer l'accroissement du travail d'évaluation réglementaire et la création d'un service disciplinaire et de renforcement de la réglementation. En 2020, le CCRC comptait en moyenne 54 employés (51 en 2019).



Le tableau ci-dessous présente la composition sur les trois dernières années des charges d'exploitation, hors salaires et rémunération des administrateurs.





En raison de la pandémie, les frais de déplacement sont passés de 633 000 \$ en 2019 à 75 000 \$ en 2020. De même, aucuns frais de déplacement, d'hébergement et d'alimentation liés à notre programme de formation continue n'ont été engagés après mars 2020. Par conséquent, les frais de formation continue sont passés de 224 000 \$ en 2019 à 175 000 \$ en 2020.

Les investissements antérieurs dans l'automatisation des processus et les nouvelles technologies de télécommunications ont favorisé une transition en douceur vers le télétravail. Par conséquent, à l'exception des achats d'équipement modestes pour soutenir le travail à distance, les dépenses supplémentaires liées aux TI se sont limitées à l'évaluation et au renforcement de notre cybersécurité. Les dépenses en technologies de l'information sont passées de 666 000 \$ en 2019 à 583 000 \$ en 2020, principalement en raison de la diminution du recours à des experts-conseils externes en TI.

Les charges liées aux services juridiques et professionnels ont diminué, passant de 657 000 \$ en 2019 à 548 000 \$ en 2020, principalement en raison d'une baisse des coûts de recrutement de 175 000 \$, contrebalancée en partie par une légère augmentation des frais juridiques.

Les autres coûts d'exploitation comprennent les abonnements et adhésions, les frais d'assurance et les coûts d'amortissement.

Situation financière

État résumé de la situation financière au 31 décembre

(en milliers de dollars)	2020	2019	2018
Trésorerie et placements	8 546 \$	8 342 \$	7 886 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	499	553	529
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 959	2 319	1 442
Fonds de roulement net	7 086 \$	6 576 \$	6 973 \$
Équipement, améliorations locatives et immobilisations incorporelles	1 510	1 390	1 070
Incitatifs à la location différés	392	468	406
Actif net	8 204 \$	7 498 \$	7 637 \$

Au 31 décembre 2020, le CCRC présentait un fonds de roulement d'environ 7 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2019). Le CCRC a établi une ligne directrice visant une réserve couvrant environ quatre à six mois de charges d'activités; cette réserve serait utilisée pour assurer la poursuite des activités en cas de fluctuation des revenus et pour maintenir la stabilité des cotisations annuelles.

Bien que les fluctuations touchant le calendrier des encaissements aient entraîné une diminution de 141 000 \$ des débiteurs, les frais payés d'avance ont augmenté de 88 000 \$ en raison des passes de vols inutilisées. L'incertitude perdure quant à la durée des restrictions en matière de déplacement, cependant la direction prévoit que ces passes de vols seront utilisées avant leur échéance, le 31 décembre 2021.

Les dettes fournisseurs et les charges à payer ont diminué en raison du produit à recevoir de 124 000 \$ pour les améliorations locatives à nos bureaux de 2019, qui a été payé au début de 2020, et du calendrier des autres paiements.

En vertu de la politique de placement du CCRC, qui a été mise à jour au début de 2020, les excédents de trésorerie doivent être utilisés conformément aux critères d'évaluation des risques, du rendement et de la liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien à court terme, de billets à terme d'une banque à charte canadienne, de certificats de dépôt de premier ordre, de fonds communs de placement du marché monétaire, d'obligations directes des gouvernements du Canada et de titres à revenu fixe de catégorie investissement AAA ou supérieure.



Information sectorielle

Auparavant, nos activités de base étaient regroupées en trois segments : les inspections, les autres activités réglementaires et les activités internationales.

Nous ne présentons plus l'information sectorielle de façon distincte, car cela ne reflète pas le fonctionnement actuel de l'organisation ni l'information financière examinée par le principal décideur opérationnel.

Perspectives pour 2021

Le CCRC gère ses finances efficacement pour appuyer les priorités énoncées dans son plan stratégique 2019-2021. Nous continuerons de promouvoir la qualité durable des audits par l'entremise de notre programme d'évaluation de la qualité de l'audit et de participer aux discussions concernant les questions relatives à la qualité de l'audit et à la politique en matière d'audit tant à l'échelle nationale qu'internationale. Nous renforcerons notre investissement dans le perfectionnement de notre personnel et le développement de nos technologies.

Budget de fonctionnement du CCRC pour 2021 (non audité)

EXERCICE CLOS EN DÉCEMBRE (en milliers de dollars)	2020 RÉELS	2020 BUDGÉTÉS	2021 BUDGÉTÉS
REVENUS	18 044 \$	17 585 \$	19 020 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	13 098	12 725	13 600
Rémunération et dépenses des administrateurs	863	948	911
Frais de déplacement	75	697	140
Frais d'occupation	790	790	805
Frais généraux et d'administration	442	392	370
Technologies de l'information	583	693	830
Activités de sensibilisation	215	282	240
Formation continue	175	270	180
Assurance	176	150	202
Services professionnels	276	303	250
Services juridiques	271	150	500
Amortissement	374	450	425
	17 338	17 850	18 453
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES REVENUS)	706 \$	(265) \$	567 \$

Commentaire sur les variations par rapport au budget de 2020

À l'exception des revenus et des frais juridiques, les écarts entre les coûts d'exploitation réels et prévus sont principalement attribuables à la pandémie. Les restrictions imposées par le gouvernement et les autorités sanitaires ont eu pour effet de réduire nos frais de déplacement. Le télétravail a entraîné des coûts supplémentaires liés aux TI et à l'équipement de santé et de sécurité. La rencontre annuelle de perfectionnement professionnel prévue en mars 2020 a été remplacée par des séances de formation virtuelles. Par conséquent, les économies nettes sur nos coûts d'exploitation se sont chiffrées à environ 0,6 million de dollars.

Les salaires et avantages sociaux pour l'année 2020 se sont élevés à 13 millions de dollars, comparativement à un montant prévu de 12,7 millions de dollars. Cette baisse est principalement attribuable à un taux d'attrition plus faible que prévu (10 % contre 15 %).

L'augmentation des frais juridiques est le résultat de consultations plus fréquentes liées à des mesures disciplinaires et au renforcement de la réglementation, au Règlement 52-108 et aux divulgations du CCRC.



Commentaire sur le budget de fonctionnement de 2021

Revenus

Les revenus du CCRC provenant des cabinets d'audit participants pour 2021 sont calculés en fonction des honoraires d'audit publiés par les émetteurs assujettis sur SEDAR/EDGAR au 30 novembre 2020. Ces honoraires, fixés avant la pandémie, sont liés aux audits de l'exercice 2019 et représentent une hausse moyenne de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, nous prévoyons des revenus d'environ 19 millions de dollars pour 2021.

Compte tenu de l'incertitude entourant les revenus au-delà de 2021 et de l'incidence de la pandémie sur les honoraires d'audit futurs, la direction a maintenu le taux des cotisations de 2021 à 1,22 %. L'excédent prévu pour 2021 permettra au CCRC de garder le taux de cotisation au même niveau dans les années à venir, même dans l'éventualité d'une réduction globale des revenus, tout en maintenant une réserve accumulée permettant de couvrir les charges d'exploitation pour quatre à six mois.

Charges d'exploitation

Le budget du CCRC pour 2021 prévoit des charges d'exploitation de 18,4 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 6,4 % par rapport aux charges d'exploitation réelles de 2020 et de 3,4 % par rapport aux montants prévus en 2020.

En 2021, le CCRC s'attend à une augmentation de 6 % de ses effectifs en lien avec l'équipe juridique, le service disciplinaire et de renforcement de la réglementation et l'équipe d'évaluation réglementaire. Ce renforcement de notre main-d'œuvre devrait se traduire par une augmentation de 3,8 % des salaires et avantages sociaux en 2021 par rapport à 2020.

Le budget prévoit la reprise des déplacements à l'automne 2021. La combinaison de réunions virtuelles et en personne (où et quand elles pourraient devenir possibles) devrait se traduire par une réduction globale et continue des frais de déplacement par rapport aux niveaux d'avant la pandémie.

Nous avons prévu des frais juridiques plus élevés pour 2021, car nous continuons d'améliorer nos processus d'enquête, de renforcement de la réglementation et disciplinaires et d'achever d'autres projets en cours.

Le CCRC prévoit des dépenses en immobilisations d'environ 0,7 million de dollars; 0,5 million de dollars sont liés aux postes budgétaires reportés de 2020 pour lesquels les achats ont été retardés (principalement les infrastructures de technologie de l'information, les mises à niveau de la gestion des données et certaines améliorations locatives).

Au-delà de 2021, les revenus diminueront probablement en raison de l'incidence économique de la pandémie sur certains secteurs canadiens. À l'exception de la technologie de l'information, nous prévoyons que les hausses des coûts d'exploitation seront principalement influencées par l'inflation.

Rémunération de la haute direction

Le CCRC utilise l'étude de Mercer (Canada) sur la rémunération dans le secteur des services professionnels et ses services d'expertise-conseil pour définir les plages de rémunération de ses employés et des membres de la haute direction. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Si on les considère dans leur ensemble, ces pratiques soutiennent nos efforts visant à offrir une rémunération comparable et concurrentielle.

En 2020, la rémunération de la haute direction, y compris tous les montants versés à la chef de la direction, au chef de la gestion des risques et vice-président, Stratégie, au chef des finances et vice-président régional, Est du Canada, au vice-président, Inspections, et à la vice-présidente régionale, Ouest du Canada, a totalisé 2,6 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2019). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux.

Principaux risques et incertitudes

Le programme de gestion des risques de l'entreprise du CCRC, dirigé par notre chef de la gestion des risques et supervisé par le conseil d'administration, traite de tous les aspects des activités du CCRC. La direction réexamine et actualise son plan au moins une fois par année.

En 2020, la réponse du CCRC en cas de crise a été mise à l'épreuve par la pandémie de COVID-19. Nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de nos employés, et des ressources ont été mobilisées pour nous permettre de travailler à distance. Nous avons élaboré des scénarios pour gérer les possibles répercussions de la pandémie sur l'organisation et les perturbations financières à court et à long terme.



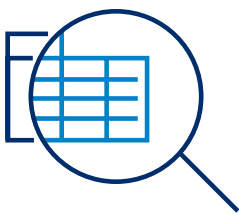
La pandémie a également intensifié la menace de cyberattaque, et la sécurité des données est demeurée une priorité en 2020. La conception, la gestion et la sécurité des bases de données, le développement et le soutien du système d'information sur l'inscription des cabinets d'audit participants ainsi que la connectivité pour soutenir nos sites Web et les autres services utilisés par les utilisateurs à distance sont essentiels à la capacité du CCRC de remplir son mandat. En 2020, nous avons également fait face à un risque accru lié à l'accès des fichiers d'audit à distance et avons mis en œuvre des contrôles de sécurité à cet égard. Le CCRC répond au risque lié à la sécurité des données par divers moyens, notamment en utilisant des pare-feu appropriés, en demandant régulièrement à des tiers de soumettre les contrôles de son infrastructure et de ses applications à des tests d'intrusion et à des évaluations de la sécurité, en offrant une formation interne sur l'hameçonnage à ses employés, en équipant tous ses ordinateurs portables et ses téléphones intelligents d'outils de cryptage de disques durs et de localisation GPS fondés sur un protocole Internet, en surveillant tous ses sites de façon à en maximiser la disponibilité, en utilisant les systèmes pour la gestion de ses ordinateurs portables et de ses serveurs afin d'assurer le déploiement régulier de tous les correctifs essentiels, et en maintenant des installations hors site pour la reprise des activités en cas de sinistre et pour la gestion des sauvegardes.

Risques critiques en 2020

Risque	Atténuation
Sécurité des données — Risque de perte de données ou de brèches de sécurité liées aux données privées et confidentielles.	Application de contrôles de sécurité des données et évaluations régulières de la sécurité de l'infrastructure du CCRC par des tiers. L'examen de 2020 a porté sur notre infrastructure à distance et sur l'incidence du télétravail sur la sécurité de nos données.
Risque lié à la réputation — Risque que la crédibilité du CCRC et de la profession d'auditeur soit entachée en raison de l'examen public d'un cabinet d'audit, du CCRC ou d'un émetteur assujéti.	- Intervention coordonnée du secteur de la réglementation à l'égard de l'incidence de la pandémie de COVID-19, y compris la détermination des secteurs où des directives ou du soutien étaient nécessaires. - Appui à la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur la fraude, la continuité de l'exploitation, le scepticisme professionnel et les enjeux soulevés par les secteurs novateurs/émergents.
Transformation de l'audit — Risque que le CCRC ne soit pas en mesure de réagir rapidement aux changements apportés à l'audit (p. ex., analytique, chaîne de blocs, IA).	- Direction du groupe de travail sur les technologies de l'IFIAR afin de coordonner les efforts visant à comprendre et à évaluer l'efficacité des outils d'audit à l'échelle mondiale. - Développement de compétences en technologie de l'information par le perfectionnement professionnel, le recrutement ciblé et l'identification de consultants.
Inspections — Risque que les inspections ne soient pas en mesure de susciter le changement, ce qui entraînerait un manque d'uniformité continu dans l'exécution de l'audit.	- Achèvement de l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des quatre plus grands cabinets d'audit. - Lancement de la Série de forums sur les inspections à l'intention des petits et moyens cabinets d'audit.

En plus des risques critiques, les risques suivants pourraient avoir des répercussions importantes sur la capacité du CCRC à concrétiser ses priorités stratégiques :

- **Santé financière du CCRC** — Nous surveillons les perspectives financières à l'égard des honoraires d'audit des émetteurs assujettis canadiens, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions sur la stabilité budgétaire à long terme du CCRC. À l'heure actuelle, nos réserves accumulées sont suffisantes pour faire face à des répercussions potentielles à court terme sur nos ressources.
- **Pays étrangers** — Nos risques comprennent des restrictions imposées par la loi ou d'autres natures limitant l'accès du CCRC aux documents de travail dans certains pays. Le CCRC poursuit ses démarches pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer son mandat à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit. En 2020, nous avons collaboré avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour améliorer l'accès du CCRC aux travaux d'audit réalisés par les auditeurs de composantes. Nous prévoyons que les changements aux règles applicables seront finalisés en 2021.



ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité quant à l'information financière

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du CCRC.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée. Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer une opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.

Carol Paradine, FCPA, FCA
Chef de la direction

Philippe Thieren, CPA, CA
Chef des finances



Rapport des auditeurs indépendants

**Aux membres du
Conseil canadien sur la reddition de comptes/
Canadian Public Accountability Board**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board** au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Fuller Landau LLP

**Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)
Le 2 février 2021



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	326 596 \$	2 706 731 \$
Placements (note 4)	8 219 379	5 635 635
Débiteurs (note 5)	90 717	231 851
Frais payés d'avance	408 670	320 952
	9 045 362	8 895 169
Équipement et améliorations locatives (note 6)	1 191 031	1 229 753
Immobilisations incorporelles (note 7)	319 188	160 695
	10 555 581 \$	10 285 617 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 8)	1 959 332 \$	2 319 568 \$
Incitatifs à la location différés	392 269	467 915
	2 351 601	2 787 483
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 510 219	1 390 448
Non affecté	6 693 761	6 107 686
	8 203 980	7 498 134
	10 555 581 \$	10 285 617 \$

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____, administrateur
Benita Warmbold, FCPA, FCA, présidente

_____, administrateur
Bruce Jenkins, FCPA, FCA

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****Exercices clos les 31 décembre**

			2020	2019
	<i>Investi dans l'équipement, les améliorations locatives et les immobilisations incorporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif net au début de l'exercice	1 390 448 \$	6 107 686 \$	7 498 134 \$	7 636 858 \$
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus) pour l'exercice	-	705 846	705 846	(138 724)
Acquisition d'équipement et améliorations locatives	290 039	(290 039)	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	204 000	(204 000)	-	-
Amortissement de l'équipement, des améliorations locatives et des immobilisations incorporelles	(374 268)	374 268	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 510 219 \$	6 693 761 \$	8 203 980 \$	7 498 134 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS**Exercices clos les 31 décembre**

	2020	2019
REVENUS		
Honoraires et cotisations (note 9)	17 972 795 \$	17 029 778 \$
Revenu de placements	70 930	168 326
Autres revenus	-	11 100
	18 043 725	17 209 204
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	13 097 798	12 413 191
Rémunération et dépenses des administrateurs	862 530	876 569
Frais de déplacement	75 494	632 506
Frais d'occupation	789 720	751 080
Frais généraux et d'administration	441 633	394 486
Technologies de l'information	582 805	665 715
Activités de sensibilisation	215 218	244 082
Formation continue	174 509	224 134
Assurance	176 146	142 634
Services professionnels	276 448	428 747
Services juridiques	271 310	228 252
Amortissement de l'équipement et des améliorations locatives	328 761	319 116
Amortissement des immobilisations incorporelles	45 507	27 416
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	17 337 879	17 347 928
	705 846 \$	(138 724) \$

Voir les notes complémentaires.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	705 846 \$	(138 724) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain non réalisé sur les placements	(15 127)	-
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	-	(7 600)
Amortissement de l'équipement, des améliorations locatives et des immobilisations incorporelles	374 268	346 532
Amortissement des incitatifs à la location différés	(75 646)	(62 542)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(275 437)	747 342
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	713 904 \$	885 008 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(16 700 000) \$	(14 800 000) \$
Rachat de placements	14 100 000	14 300 000
Vente d'immobilisations corporelles	-	7 600
Acquisition d'équipement et améliorations locatives	(290 039)	(281 495)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(204 000)	(161 387)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 094 039) \$	(935 282) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie utilisés au cours de l'exercice	(2 380 135) \$	(50 274) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 706 731	2 757 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 10)	326 596 \$	2 706 731 \$
Renseignements supplémentaires		
Intérêt reçu	82 750 \$	124 627 \$

Voir les notes complémentaires.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020 et 2019

1. L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board (CCRC ou l'organisation) est un organisme à but non lucratif sans capital-actions constitué sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À titre d'organisme de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada chargé de protéger les intérêts du public investisseur, le CCRC assure la surveillance des cabinets comptables qui audient les états financiers des émetteurs assujettis canadiens. Il fait la promotion d'une qualité durable de l'audit en mettant en œuvre son programme robuste d'évaluation de la qualité de l'audit; en émettant des commentaires sur les normes de comptabilité et d'audit; en consultant les parties prenantes clés, notamment les comités d'audit, les directions financières des sociétés publiques, les autres organismes de réglementation et les investisseurs institutionnels, afin d'accélérer les améliorations dans la qualité de l'audit à la fois au Canada et à l'étranger; en fournissant de l'information pratique qui informe les participants aux marchés financiers et contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation de l'organisation.

Le conseil d'administration a approuvé et autorisé la publication des présents états financiers le 2 février 2021.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants de revenus et de charges présentés au cours de l'exercice. De par leur nature, ces estimations sont sujettes à une incertitude de mesure. Des changements apportés à ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers au cours de périodes futures. Les principaux postes touchés par les estimations dans les présents états financiers sont la durée de vie utile des biens, les frais payés d'avance, les charges à payer et les engagements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des revenus

L'organisation impose deux types de frais : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les honoraires afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.



Le montant de la cotisation annuelle est établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement ou trimestriellement et comptabilisées comme revenus pour l'exercice concerné.

Dans certaines circonstances, l'organisation facture des honoraires supplémentaires aux cabinets d'audit participants pour recouvrer les coûts engagés pour la surveillance de ces cabinets. Ces honoraires sont inclus dans les autres revenus et sont constatés dans la période comptable au cours de laquelle le travail est effectué.

Tous les autres revenus sont comptabilisés lorsque les montants sont connus et recouvrables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Investissements

Les placements sont composés de certificats de placement garanti (CPG) dont l'échéance est de plus de 90 jours et de parts d'un fonds commun d'obligations.

Les placements sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti, à l'exception des parts du fonds commun d'obligations qui sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats à titre de revenu de placements.

Équipement, améliorations locatives et immobilisations incorporelles

Les équipements, les améliorations locatives et les immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

Équipement et améliorations locatives

Équipement et mobilier de bureau	De 5 à 10 ans
Réseaux et infrastructure informatiques	De 4 à 5 ans
Équipement informatique	De 2 à 3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail (7 à 10 ans)

Immobilisations incorporelles

Logiciels	De 3 à 5 ans
Site Web	5 ans

Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par l'organisation sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur. La perte de valeur est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.



3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les instruments financiers de l'organisation sont composés de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie, des placements, des débiteurs et des dettes fournisseurs et des charges à payer.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Toutefois, les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée de vie des instruments financiers.

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est comptabilisé dans le revenu net au moment où elle est constatée.

Le coût de ces CPG additionné aux revenus d'intérêts courus correspond approximativement à leur juste valeur. La juste valeur des instruments cotés, y compris les obligations du gouvernement du Canada, est fondée sur le cours acheteur à la date de clôture. Au cours de l'exercice, l'organisation a comptabilisé un gain non réalisé sur les variations de la juste valeur de 15 127 \$ (néant en 2019) qui a été inclus dans le revenu de placements. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

Dans le cadre de ses activités, l'organisation s'expose à divers risques financiers.

Risque de crédit

L'organisation est exposée au risque de crédit à l'égard des débiteurs et des placements. Au 31 décembre 2020, son exposition maximale correspond aux soldes figurant dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2020, l'organisation n'avait pas de débiteurs en souffrance.

L'organisation détient des placements dans le but d'obtenir un rendement optimal tout en assurant la disponibilité des flux de trésorerie et la protection de son capital. En 2020, elle a élaboré une nouvelle politique de placement qui fournit des indications supplémentaires pour atténuer les risques financiers des catégories de placements autorisées. Les placements sont limités aux CPG émis par les grandes banques à charte canadiennes et aux obligations d'État ou de sociétés canadiennes ayant une cote de crédit minimale de AAA. La diversification des placements par émetteurs et par secteurs réduit le risque de crédit global du portefeuille de placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun. L'exposition du CCRC au risque de liquidité est faible. Au 31 décembre 2020, l'organisation disposait de liquidités et de placements totalisant 8,55 millions de dollars (8,34 millions de dollars en 2019) pour régler le passif à court terme de 1,96 million de dollars (2,32 millions de dollars en 2019).

De plus, l'organisation a accès à une facilité de crédit pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars en cas d'insuffisance de trésorerie à court terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché se décline en trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'organisation n'est pas fortement exposée au risque de prix et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du CCRC au risque de taux d'intérêt se limite principalement à ses placements dans un fonds indicatif d'obligations du gouvernement canadien.

Les taux d'intérêt des CPG et des placements à court terme varient de 0,20 % à 1,95 % (de 1,6 % à 1,95 % en 2019). Le taux d'intérêt moyen sur les soldes bancaires au cours de l'année a été de 0,83 % (2,14 % en 2019).



4. PLACEMENTS

Les placements comprennent les suivants :

	2020	2019
CPG	4 200 000 \$	5 600 000 \$
Intérêts courus	4 252	35 635
	4 204 252	5 635 635
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC	4 015 127	-
	8 219 379 \$	5 635 635 \$

5. DÉBITEURS

	2020	2019
Débiteurs	- \$	170 300 \$
Taxes de vente à recevoir	90 717	61 551
	90 717 \$	231 851 \$

6. ÉQUIPEMENT ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Montant net en 2020</i>	<i>Montant net en 2019</i>
Équipement et mobilier de bureau	920 150 \$	(729 692) \$	190 458 \$	178 540 \$
Réseaux et infrastructure informatiques	1 176 288	(851 556)	324 732	214 566
Équipement informatique	224 010	(142 992)	81 018	121 370
	2 320 448	(1 724 240)	596 208	514 476
Améliorations locatives	2 029 165	(1 434 342)	594 823	715 277
Équipement et améliorations locatives	4 349 613 \$	(3 158 582) \$	1 191 031 \$	1 229 753 \$

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Montant net en 2020</i>	<i>Montant net en 2019</i>
Logiciels	515 186 \$	(297 794) \$	217 392 \$	33 450 \$
Site Web	127 245	(25 449)	101 796	127 245
Immobilisations incorporelles	642 431 \$	(323 243) \$	319 188 \$	160 695 \$

Au 31 décembre 2020, les logiciels comprennent des logiciels non amortis en cours de développement au montant de 204 000 \$.

**8. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	2020	2019
Dettes fournisseurs	29 919 \$	154 292 \$
Salaires, vacances et primes	1 845 309	1 888 551
Autres charges à payer	84 104	276 725
	1 959 332 \$	2 319 568 \$

9. HONORAIRES ET COTISATIONS

	2020	2019
Cotisations annuelles	17 928 595 \$	16 938 278 \$
Honoraires afférents à l'Avis d'intention de participer	18 000	16 000
Autres revenus	26 200	75 500
	17 972 795 \$	17 029 778 \$

10. FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2020	2019
Débiteurs	45 950 \$	39 231 \$
Intérêts courus	31 383	(6 255)
Taxes de vente à recevoir	(29 166)	(14 083)
Frais payés d'avance	(87 718)	75 737
Dettes fournisseurs et charges à payer	(235 886)	652 712
	(275 437) \$	747 342 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Trésorerie	326 596 \$	519 534 \$
Placements à court terme	-	2 187 197
	326 596 \$	2 706 731 \$

Au 31 décembre 2019, les débiteurs comprenaient 124 350 \$ en incitatifs à la location à recevoir du propriétaire. Au cours de l'exercice 2020, le propriétaire a accepté de compenser ce solde par le montant à payer à l'entrepreneur lié qui a effectué les améliorations locatives. Par conséquent, ce montant a été considéré comme une opération sans effet sur la trésorerie et n'a pas été indiqué dans l'état des flux de trésorerie.



11. FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

L'organisation dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions de dollars portant intérêt au taux annuel préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Aux 31 décembre 2020 et 2019, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

12. ENGAGEMENTS

L'organisation a des contrats de location-exploitation pour ses bureaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée aux contrats de location.

Pour son bureau de Montréal, l'organisation a émis une lettre de crédit non garantie au propriétaire bailleur pour une somme de 18 870 \$.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location du CCRC sont estimés de la manière suivante :

	Montréal	Toronto	Vancouver
Période	2019-2029	2013-2024	2017-2027
2021	113 285 \$	626 073 \$	111 020 \$
2022	114 780	634 063	113 891
2023	116 313	642 252	116 030
2024	118 713	379 544	117 437
2025	124 468	-	118 879
Par la suite	492 908	-	160 981
	1 080 467 \$	2 281 932 \$	738 238 \$
			4 100 637 \$

13. COVID-19

À la suite de la mise en place par le gouvernement canadien de mesures d'urgence et de restrictions en matière de déplacement en réponse à la pandémie de COVID-19, le CCRC a poursuivi ses activités à distance.

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à de l'incertitude économique et à des programmes de soutien gouvernementaux. La pandémie n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de l'organisation, et le CCRC n'a eu recours à aucun programme gouvernemental.

Les répercussions à long terme de la COVID-19 sur les honoraires d'audit utilisés pour calculer les cotisations annuelles au CCRC sont incertaines. Au 31 décembre 2020, les frais payés d'avance comprennent les passes de vols qui arrivent à échéance à la fin de 2021. L'incertitude liée au moment où les restrictions de déplacement s'assoupliront et où le CCRC pourra reprendre ses inspections sur place augmente le risque que certaines de ces passes expirent.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

En 2020, en raison du développement de nouveaux logiciels, l'organisation a présenté les immobilisations incorporelles séparément de l'équipement et des améliorations locatives dans l'état de la situation financière. Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation du nouvel exercice.

À propos du CCRC

Auditeur

Fuller Landau SENCRL
151, rue Bloor Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5300, Commerce Court Ouest
199, rue Bay, Toronto (Ontario) M5L 1B9

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913-8260
Sans frais : 1 877 520-8260
Télec. : 416 850-9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca
www.cpab-ccrc.ca

Ligne déontologique

www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
150, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario) M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913-8260

Est du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2703
Montréal (Québec) H3B 2K8 Canada
Téléphone : 514 807-9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
510, rue Burrard, bureau 1080
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A8 Canada
Téléphone : 604 630-8260

Pour en savoir plus

Visitez le www.cpab-ccrc.ca

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion :

www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion

🐦 Suivez-nous sur Twitter - @CPAB_CCRC



La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2021. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca